

LES CHIFFRES CLÉS

Édition 2025



ÉDITO

J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2025 des « Chiffres clés de La Réunion », produite par le Service Études Statistiques et Évaluation de la DEETS de La Réunion. Cette publication rassemble des données régionales de référence dans les domaines de l'économie, de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale, de la consommation, et bien d'autres encore, et témoigne du travail quotidien des équipes de la DEETS.

Au 1^{er} janvier 2025, La Réunion compte environ 896 200 habitants. Si le rythme de croissance démographique se modère, l'île continue de se transformer, portée par une population jeune et dynamique. Les évolutions récentes (recul de la fécondité, progression du vieillissement), rappellent les enjeux structurels du territoire et l'importance de l'action publique pour accompagner ces transitions.

Sur le plan économique, l'année 2024 montre la résilience du tissu productif réunionnais dans un contexte national et international complexe. Le PIB progresse de +0,5 % en volume, soutenu à la fois par la consommation des ménages et par l'action des pouvoirs publics. Le pouvoir d'achat individuel se renforce (+1,2 %).

L'emploi salarié poursuit sa croissance (+0,4 %), illustrant la capacité de l'économie locale à créer des opportunités malgré un contexte plus contraint. Le chômage, bien que toujours élevé, se stabilise autour de 17 % fin 2024, confirmant les efforts engagés pour améliorer l'accès à l'emploi.

Cette édition des Chiffres clés s'adresse aussi bien au grand public qu'aux décideurs. Elle contribue à la compréhension du territoire, éclaire les débats publics et nourrit l'élaboration des politiques publiques au service des Réunionnais.

Elle est disponible sur le site de la DEETS de La Réunion : www.reunion.deets.gouv.fr.

Je tiens à remercier l'ensemble des contributeurs qui ont permis la réalisation de cette publication et vous souhaite une excellente lecture.

**Arnaud POULY,
Directeur de la DEETS de La Réunion**

SOMMAIRE

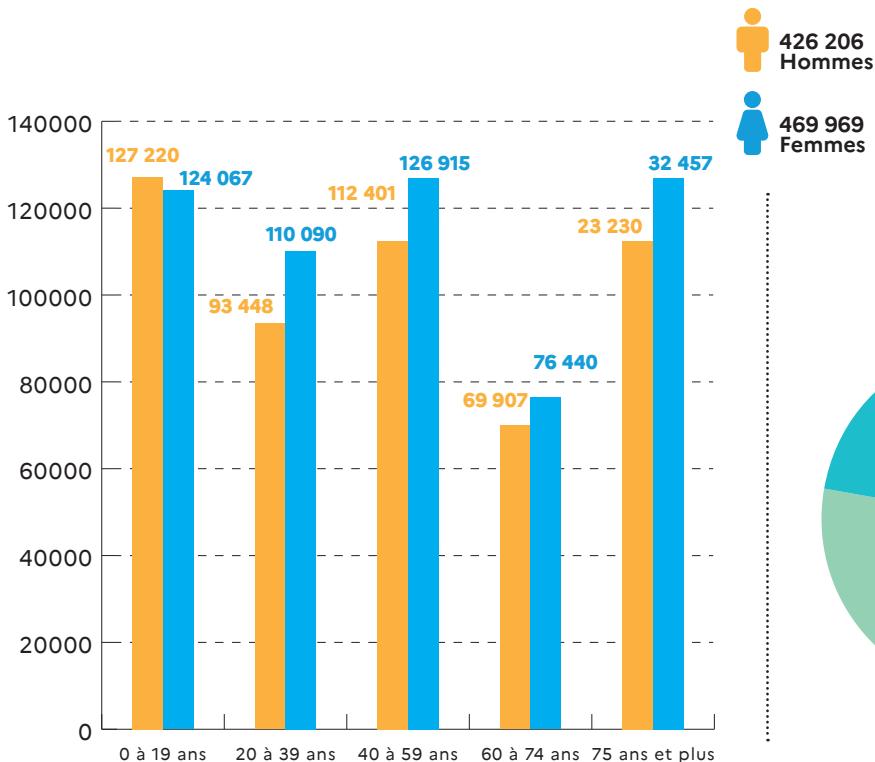
TERRITOIRE, POPULATION ET EMPLOI	7
La population Réunionnaise	8
L'activité des Réunionnais	10
L'emploi des Réunionnais	11
La pauvreté monétaire et le niveau de vie des ménages	13
Les minimas sociaux	14
Le handicap et la dépendance	16
Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	18
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	21
Le produit intérieur brut (PIB)	22
Les entreprises réunionnaises	25
Les établissements réunionnais	29
L'emploi associatif	30
MARCHÉ DU TRAVAIL	33
Le taux de chômage à La Réunion	34
Le taux d'emploi à La Réunion	38
Le taux d'activité à La Réunion	42
L'inactivité à La Réunion	47
Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)	48
Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) bénéficiaires de l'obligation d'emploi	55
POLITIQUE DE L'EMPLOI	57
Les dispositifs de politique d'emploi	58
Les contrats aidés	59

L'insertion par l'activité économique (IAE)	61
L'apprentissage	63
L'activité partielle	64
L'intérim	66
La formation	69
POLITIQUE DU TRAVAIL	73
Mesure d'audience et négociation collective	74
Les accidents du travail	76
Les maladies professionnelles	77
HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION SOCIALE.....	79
Les logements sociaux	80
Le droit au logement	82
L'hébergement des personnes en difficulté	83
L'aide sociale à l'enfance (ASE)	86
La protection juridique des majeurs	88
ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA DEETS DE LA RÉUNION	91
Le système de l'inspection du travail.....	92
La concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie	96
L'activité des titres professionnels.....	98
Le service régional de contrôle (SRC)	100
La formation sociale et paramédicale	102
L'aide alimentaire	104
La politique de la ville.....	105
Le programme national FSE+ 2021-2027	106
Glossaire	109
Lexique.....	115



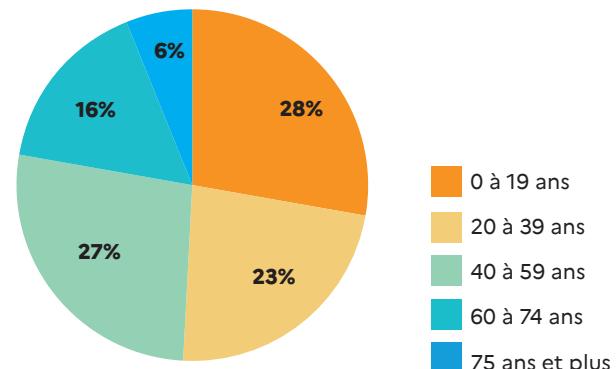
TERRITOIRE, POPULATION ET EMPLOI

La population Réunionnaise



896 175
habitants à La Réunion
au 1^{er} janvier 2025

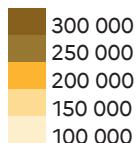
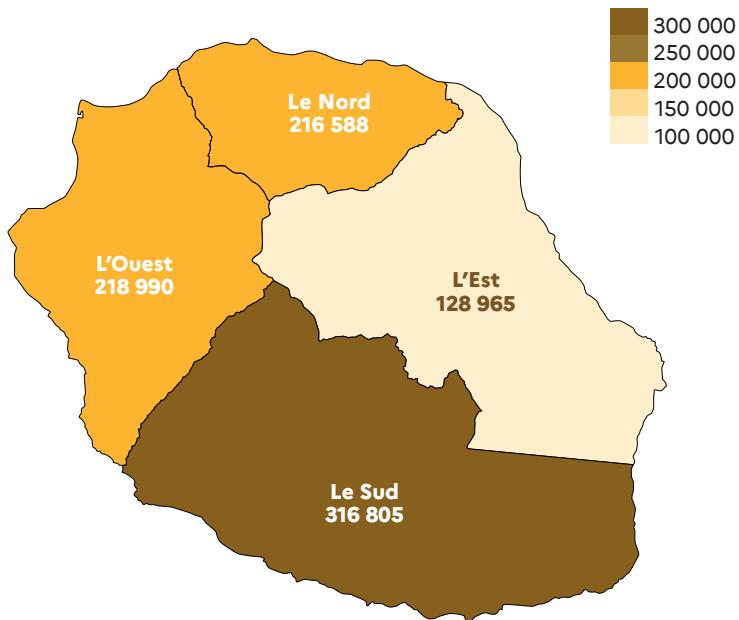
28% de la population
a moins de 20 ans



Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2024)

La population Réunionnaise

Population municipale selon les zones d'emploi en 2022



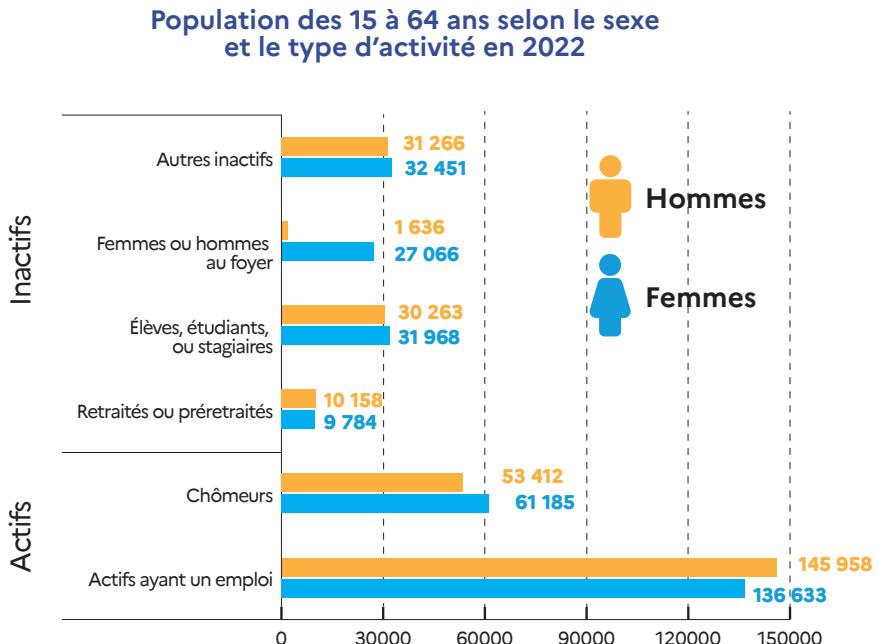
Zone	Commune	Population municipale
L'Est	Bras-Panon	13 131
L'Est	La Plaine-des-Palmistes	6 920
L'Est	Saint-André	57 546
L'Est	Saint-Benoît	37 585
L'Est	Sainte-Rose	6 450
L'Est	Salazie	7 333
L'Ouest	Le Port	33 670
L'Ouest	La Possession	36 390
L'Ouest	Saint-Leu	35 597
L'Ouest	Saint-Paul	106 220
L'Ouest	Les Trois-Bassins	7 113
Le Nord	Saint-Denis	156 149
Le Nord	Sainte-Marie	35 584
Le Nord	Sainte-Suzanne	24 855
Le Sud	Les Avirons	11 445
Le Sud	Entre-Deux	7 115
Le Sud	L'Étang-Salé	14 329
Le Sud	Petite-Île	12 920
Le Sud	Saint-Joseph	38 992
Le Sud	Saint-Louis	54 478
Le Sud	Saint-Pierre	85 254
Le Sud	Saint-Philippe	5 093
Le Sud	Le Tampon	81 964
Le Sud	Cilaos	5 215

Source : Insee, recensement de la population 2022 / géographie 01/01/2025

L'activité des Réunionnais

 **199 370 hommes actifs**

 **197 818 femmes actives**



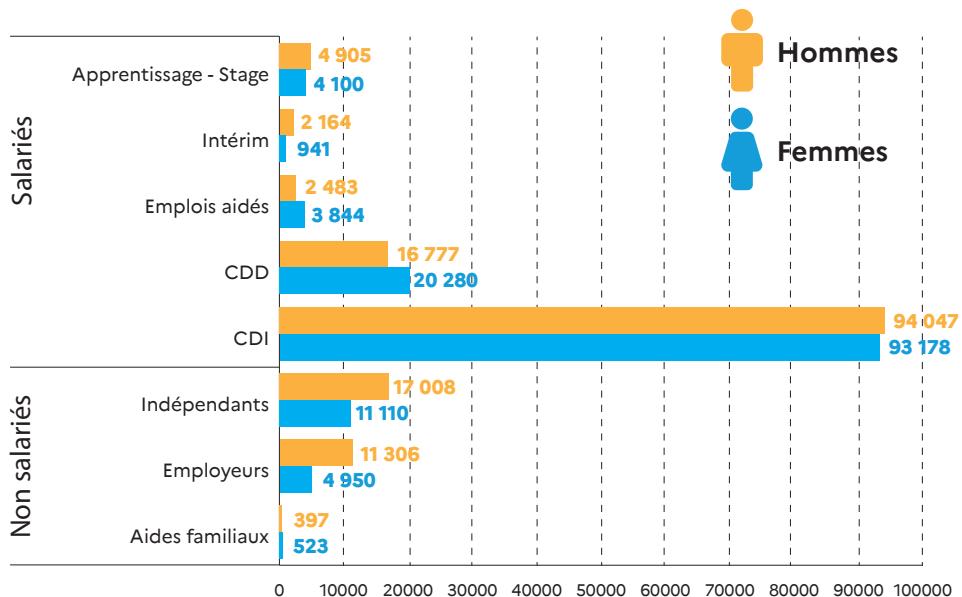
L'emploi des Réunionnais

À La Réunion
en 2022

242 719
emplois salariés

45 294
emplois
non salariés

Population en emploi des 15 ans ou plus selon le sexe, le statut et les conditions d'emploi en 2022



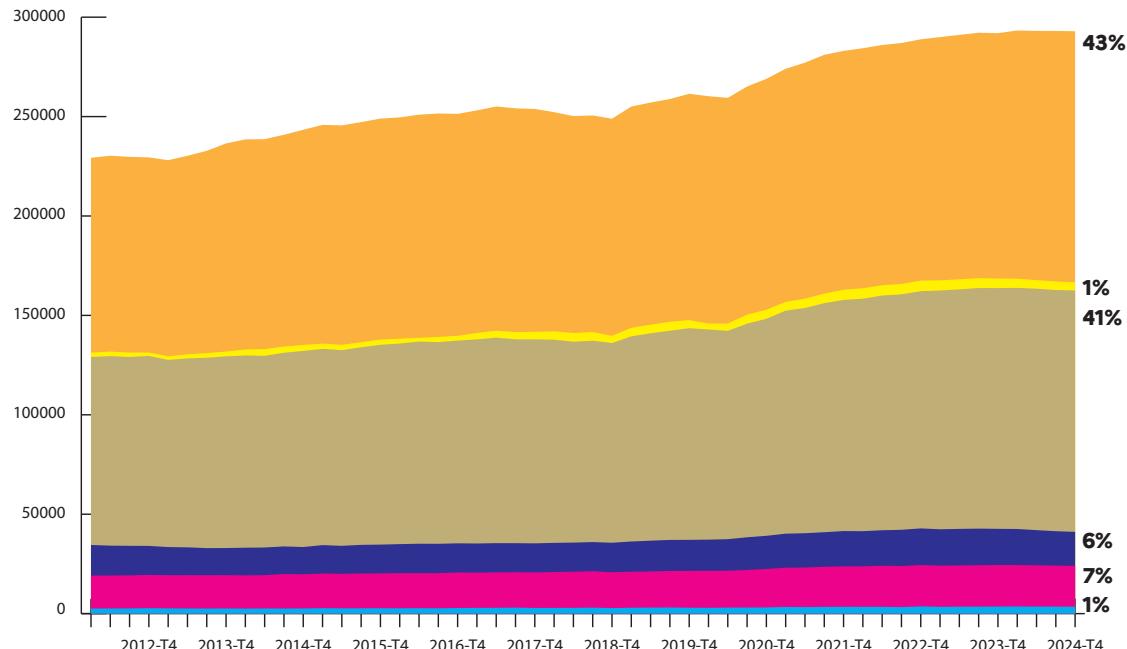
L'emploi des Réunionnais

292 924

emplois salariés au
4^{ème} trimestre 2024

- █ Tertiaire non marchand
- █ Intérimaire
- █ Tertiaire marchand hors intérim
- █ Construction
- █ Industrie
- █ Agriculture

Estimations trimestrielles de l'emploi salarié à La Réunion
par secteur d'activité (niveau A5)

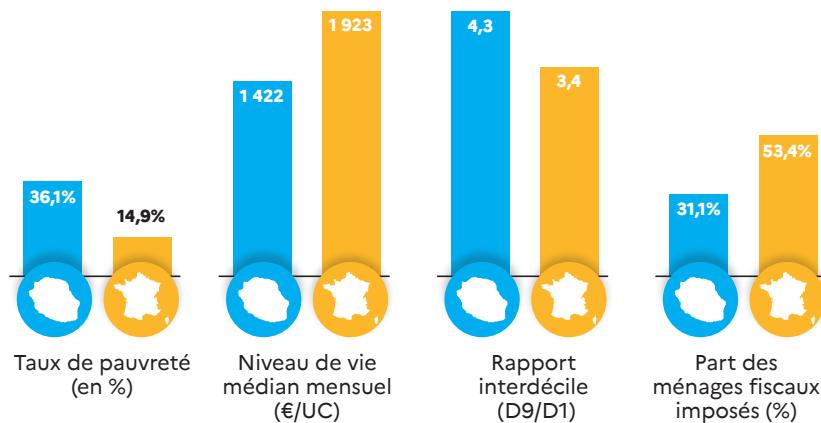


Champ : emploi salarié total

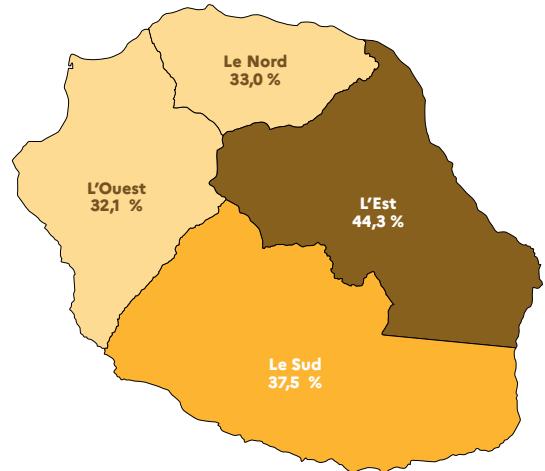
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares

La pauvreté monétaire et le niveau de vie des ménages

Indicateurs de pauvreté à La Réunion en 2021



Taux de pauvreté par zone d'emploi en 2021



Décomposition du revenu disponible des ménages en 2021

	La Réunion	Hexagone
Part des revenus d'activité	75%	74,3%
Part des pensions, retraites et rentes	15,7%	27,9%
Part des revenus du patrimoine et autres revenus	6,3%	9,4%
Part de l'ensemble des prestations sociales	16,1%	5,4%
Part des impôts	-13,1%	-17%

Taux de pauvreté

- 40,0 % et 49,9 %
- 35,0 % et 39,9 %
- 32,0 % et 34,9 %

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Sources : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2021, géographie au 01/01/2024

Les minimas sociaux

Indicateurs du RSA et de la prime d'activité à La Réunion

Allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 30/09/2024	92 983
dont :	
RSA majoré (isolement)	14 697
Part de la population couverte	23%
Allocataires de la prime d'activité au 30/09/2024	91 215
dont :	
Prime d'activité majorée (isolement)	6 522
Part de la population couverte	22%

Note : Les données portant sur les allocataires relevant des Caf sont établies selon le territoire de gestion des Caf et non selon le lieu de résidence

Sources : CNAF, MSA

Indicateurs des autres minima sociaux à La Réunion

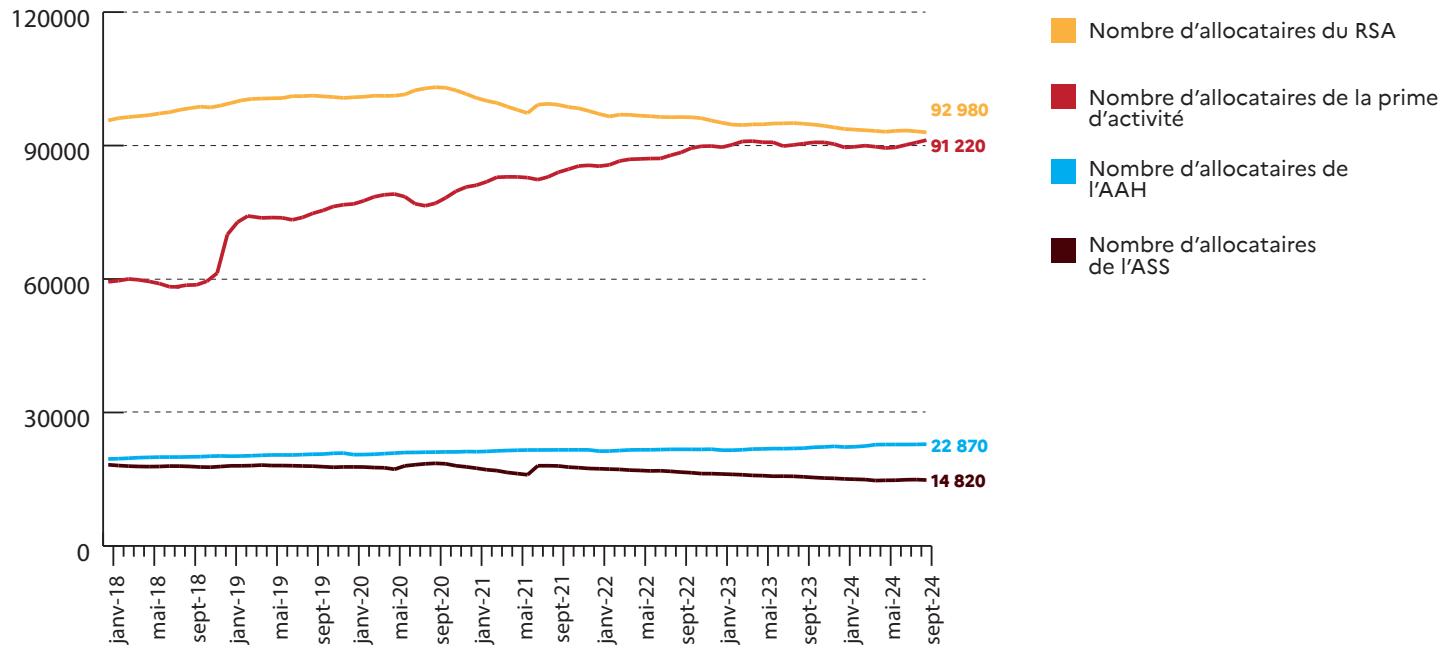
Allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) au 31/12/2024	14 760
Allocataires de l'ASS pour 100 personnes de 15 à 64 ans	2,6%
Allocataires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) au 31/12/2023	27 420
Allocataires de l'ASV ou de l'ASPA pour 100 personnes de 62 ans et plus	17
Bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) sans ou avec participation financière au 31/12/2024	378 175
Part de la CSS non participative	81%
Allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) au 31/12/2024	22 910
Allocataires de l'AHH pour 100 personnes de 20 à 64 ans	4,6

Note : Pour les données Cnaf, la répartition est faite selon le département de la caisse de gestion.

Sources : Insee, CNAF, MSA, CNAM, CNAV, Estimation DREES, France travail, fichier national des assedic

Les minimas sociaux

Evolution mensuelle du nombre d'allocataires des minima sociaux entre 2018 et 2024 à La Réunion



Note : Les nombres d'allocataires sont arrondis

Le handicap et la dépendance

2,6%
de l'ensemble des salariés (en ETP) sont bénéficiaires de l'OETH en 2023

Les entreprises assujetties et l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)

	2022	2023
Nombre d'entreprises assujetties	1 171	1 190
Effectifs salariés dans l'ensemble des entreprises assujetties (en équivalent temps plein)	81 261	81 256
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les entreprises devaient employer*	4 309	4 301
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %)**	5,3	5,3

nb : données provisoires.

* Le nombre de travailleurs handicapés que les entreprises ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6% de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure.

** Le taux de 6 % est théorique car, dans la pratique, l'arrondissement à l'unité inférieure fait baisser ce taux. Ainsi, par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : $6\% \times 33 = 1,98$. L'obligation est d'une unité, soit 3% de l'assiette (c'est le cas limite).

Champ : entreprises de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic), dont le siège social est localisé sur le territoire, France entière.

Le handicap et la dépendance

Les travailleurs handicapés dans les effectifs des entreprises assujetties, selon les trois modes de décompte*

	2022	2023
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	2 943	3 059
Nombre de travailleurs handicapés employés en équivalents temps plein**	2 037	2 086
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein (en %)	2,5	2,6
Nombre de travailleurs handicapés employés en équivalents temps plein après majoration***	2 559	2 638
Taux d'emploi direct en équivalent temps plein majoré (en %)	3,1	3,2

nb : données provisoires.

* Les travailleurs handicapés pris en compte sont ceux employés directement par les entreprises assujetties (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition). Ils sont décomptés selon trois modes différents (en personnes physiques, en équivalent temps plein et en équivalent temps plein après majoration des travailleurs handicapés âgés d'au moins 50 ans).

** Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

*** La majoration consiste à appliquer pour chaque travailleur handicapé âgé de 50 ans ou plus un coefficient de valorisation de 1,5 dans le calcul des effectifs de BOETH. Par exemple, une personne ayant travaillé à 80 % à compter du 1er juillet de l'année compte pour : $[0,8 * (6/12)] * 1,5 = 0,6$ équivalent temps plein.

Champ : entreprises de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic), France entière.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

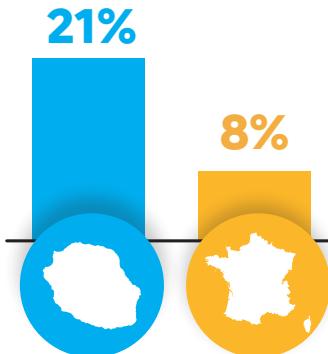
En 2024, plus d'un habitant sur cinq à La Réunion habite dans un QPV



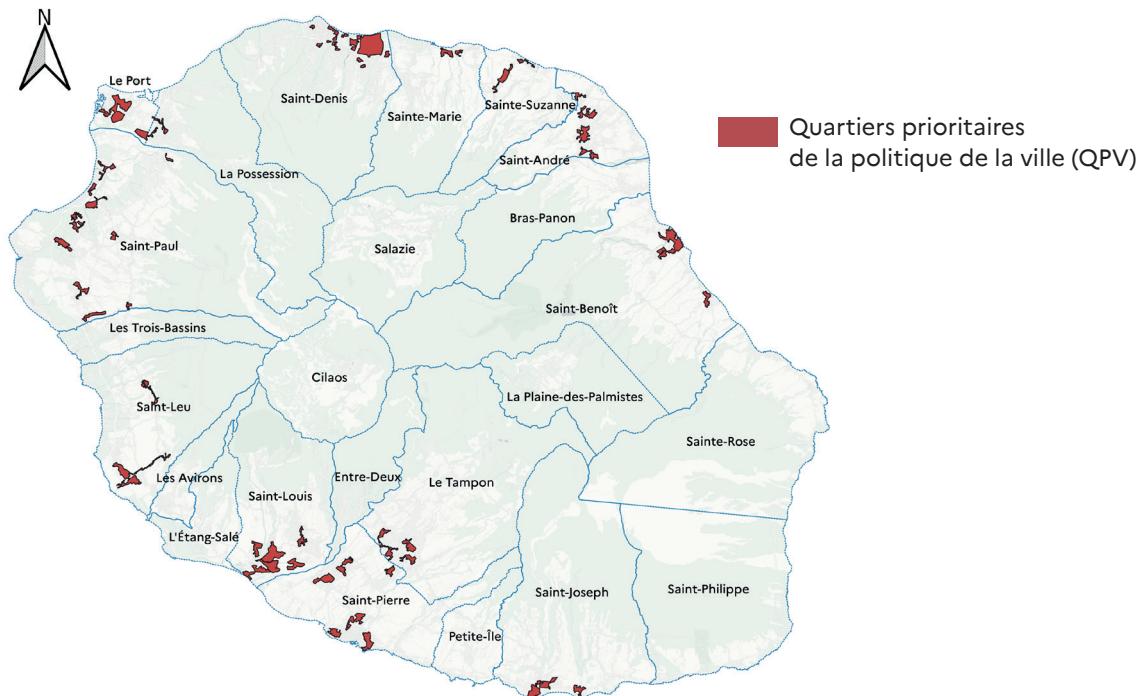
182 969 habitants dans



Part de la population vivant dans les QPV



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

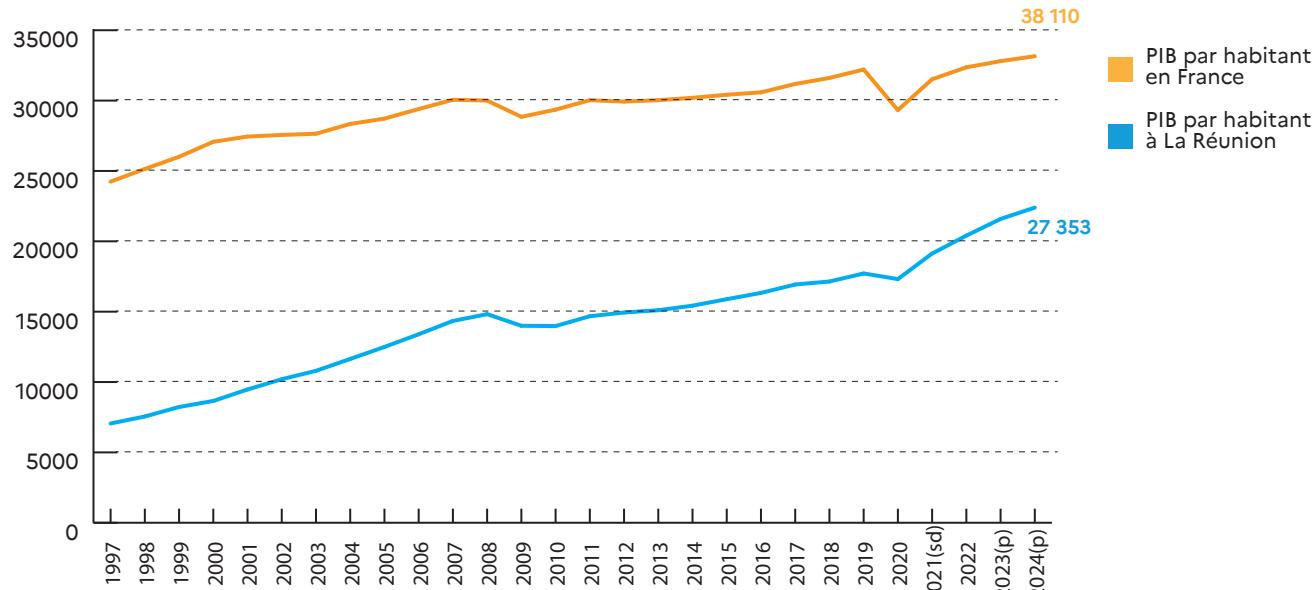




ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le produit intérieur brut (PIB)

Un PIB par habitant de 27 353 € à La Réunion contre 38 110 € en France en 2024



(p) : résultats provisoires.

Le produit intérieur brut (PIB)

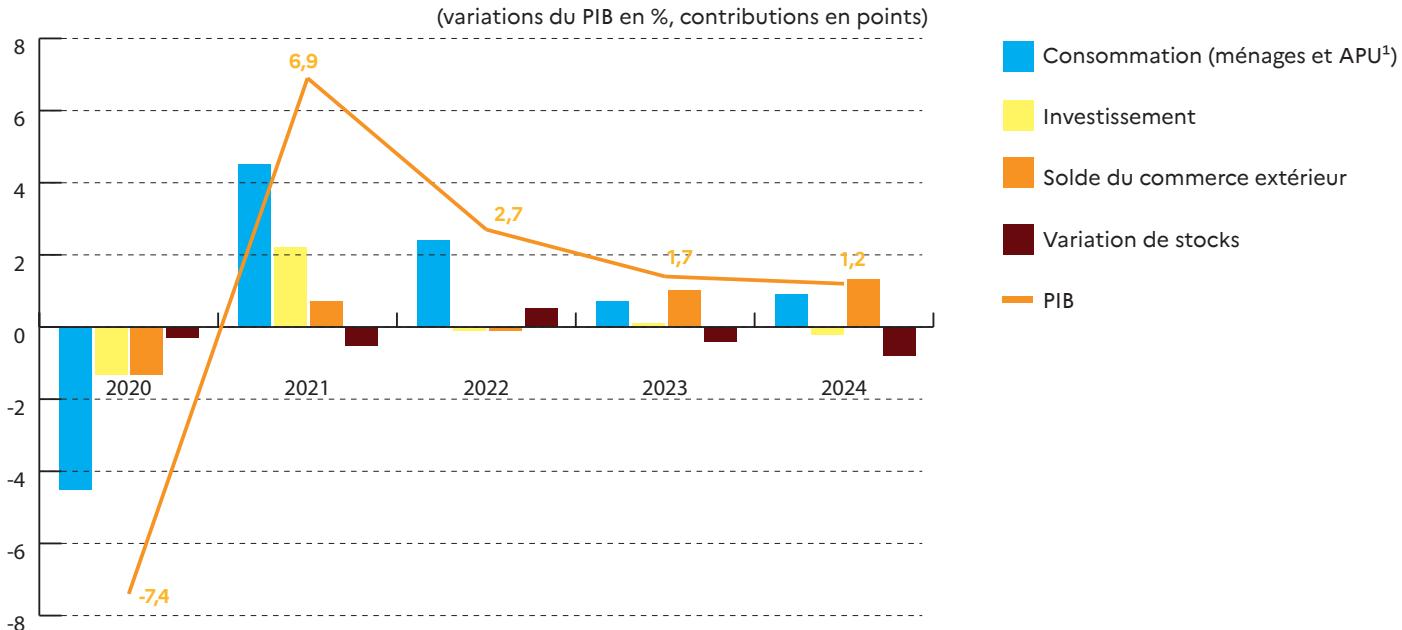
Évolution du taux de croissance du PIB en volume
à La Réunion et en France (en %)



Sources : Insee, Comptes nationaux (base 2020) et Comptes régionaux définitifs jusqu'en 2021 (base 2020) ; Cerom, Comptes rapides (2022-2024).

Le produit intérieur brut (PIB)

Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



1. Administrations publiques

Lecture : En 2024, la croissance du PIB est de 1,2 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,9 point à cette croissance.

Les entreprises réunionnaises

Répartition du nombre d'entreprises selon leur taille au 31 décembre 2022

	Nombre d'entreprises
Sans salarié	40 460
1 à 9 salariés	13 114
10 à 249 salariés	2 675
250 salariés ou plus	42
Total	56 291

Champ : unités légales réunionnaises des secteurs principalement marchands hors agriculture et secteur financier

Source : Insee, Ésane 2022

Principales caractéristiques des entreprises au 31 décembre 2022

	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée (VA)	Investissement	Part de la VA	Taux de marge des entreprises employeuses
	en million d'euros			en %	
Sans salarié	3 622	1 447	494	16	
1 à 9 salariés	6 609	2 227	264	24	32
10 à 249 salariés	17 431	4 440	1 053	49	30
250 salariés ou plus	3 865	1 038	525	11	26
Total	31 527	9 152	2 336	100	31

Source : Insee, Ésane 2022

Les entreprises réunionnaises

113 117

entreprises créées
en 2024 à La Réunion

.....

Au 4^{ème} trimestre 2024,

4 098

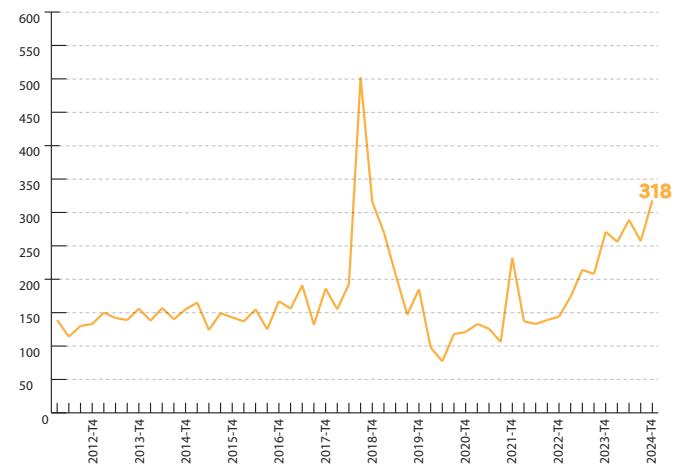
entreprises créées
à La Réunion

318

défaillances d'entreprises
enregistrées

Les entreprises réunionnaises

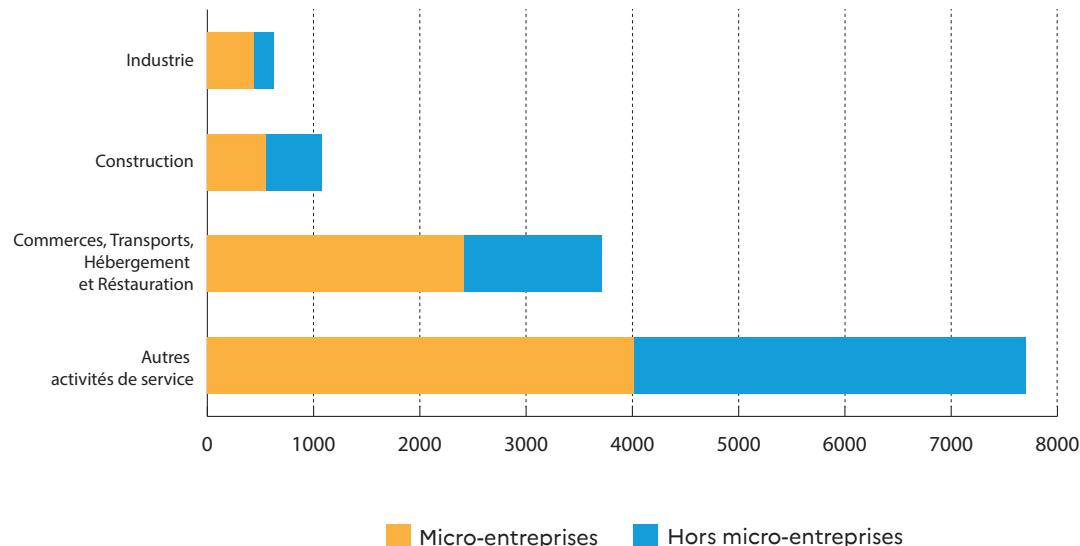
Evolution trimestrielle du nombre de créations et de défaillances d'entreprises



Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS) pour les créations d'entreprises, données brutes pour les défaillances.
Champs : Secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services

Les entreprises réunionnaises

Répartition des créations d'entreprises
selon le secteur d'activité à La Réunion en 2024



Les établissements réunionnais

Répartition du nombre de salariés et d'établissements réunionnais selon les zones d'emploi en 2023

	Etablissements employeurs actifs en fin 2023			Salariés actifs en fin 2023		
	Nombre	% Particuliers employeurs	% Etablissements publics	Nombre	Equivalent temps plein (ETP)	% Publics (ETP)
L'Est	7 222	50%	2%	31 074	24 625,2	36%
L'Ouest	18 227	58%	1%	80 927	64 365,1	24%
Le Nord	16 307	54%	2%	109 276	88 882,1	39%
Le Sud	27 616	64%	1%	97 584	71 851,3	33%
La Réunion	69 372	58%	1%	318 861	249 723,5	33%

Répartition du nombre d'établissement réunionnais selon les zones d'emploi et les secteurs d'activité en 2023

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Autres services marchands	Services non marchands
L'Est	317	284	614	652	4 018	1 337
L'Ouest	203	644	794	1 511	11 930	3 145
Le Nord	128	421	674	1 509	11 104	2 471
Le Sud	670	800	1 275	2 137	17 127	5 607
La Réunion	1 318	2 149	3 357	5 809	44 179	12 560

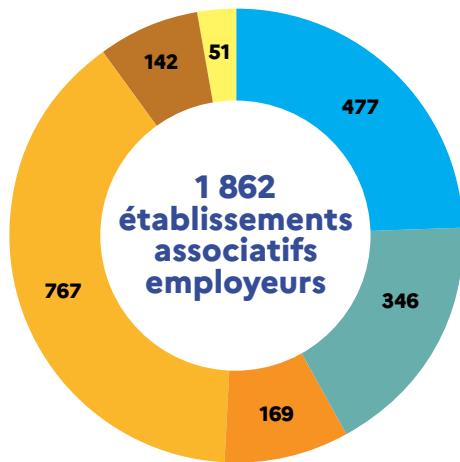
Champ : Les effectifs sont présentés en fin d'année et tous les postes de l'établissement sont pris en compte. Les établissements de la défense sont exclus (salariés civils et militaires). Un établissement est inclus dans le fichier s'il a eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

NB: Il se peut que le secteur d'activité de l'établissement ne soit pas renseigné dans la base

Les particuliers employeurs sont inclus dans la base

L'emploi associatif

L'emploi associatif à La Réunion à la fin de l'année 2023



Part de l'emploi associatif en ETP dans l'emploi total en 2023
6,9%

- █ Action sociale
- █ Autres établissements associatifs
- █ Activités sportives, récréatives et de loisirs
- █ Enseignement
- █ Activités créatives, artistiques et de spectacle
- █ Santé humaine

Champ : ensemble des associations qui ont au moins un salarié durant l'année 2023





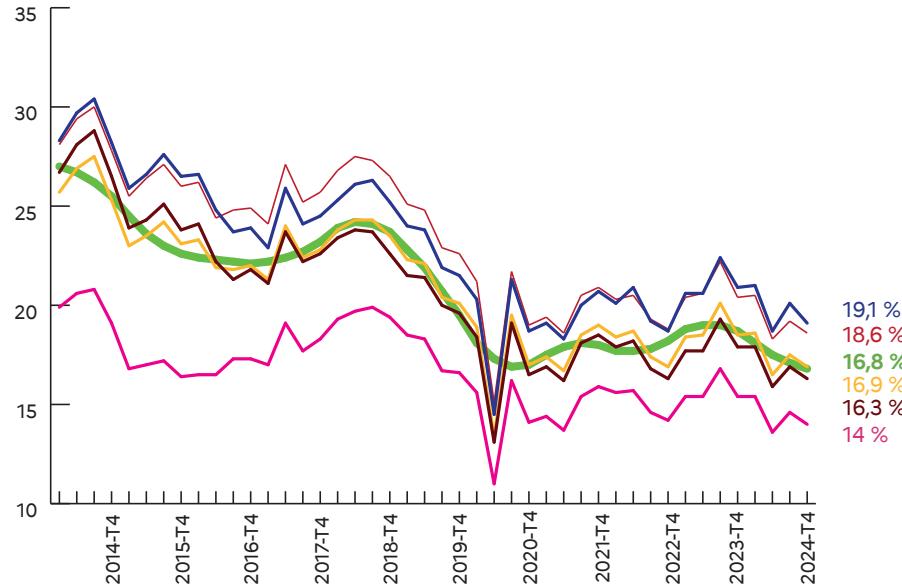
MARCHÉ DU TRAVAIL

Le taux de chômage à La Réunion

Un taux de chômage de
16,8%
au 4^e trimestre 2024

- La Réunion (taux lissé)
- La Réunion
- Le Sud
- Le Nord
- L'Ouest
- L'Est

Evolution trimestrielle du taux de chômage
à La Réunion selon les zones d'emploi



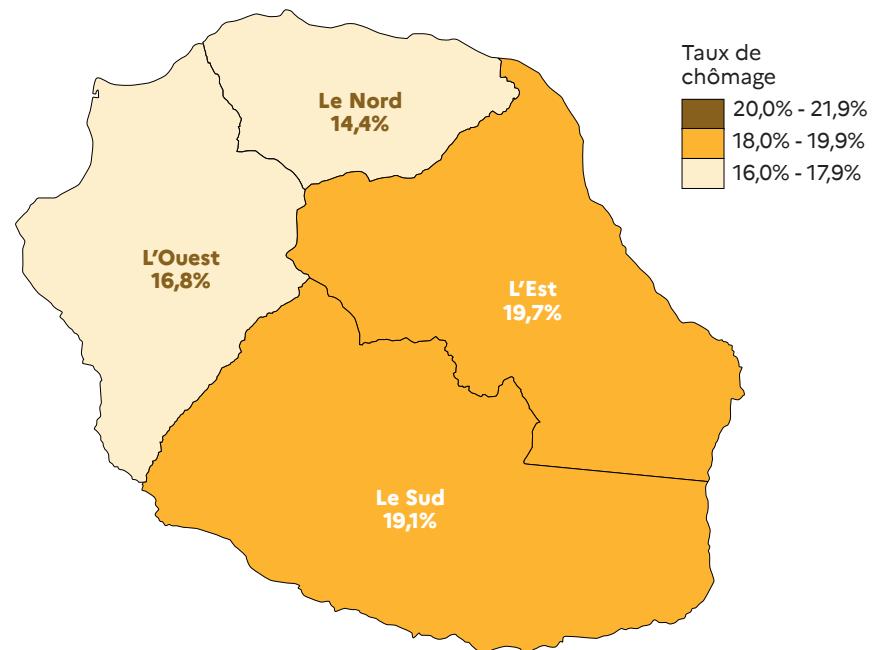
Notes : données trimestrielles CVS.

Avertissement : dans les DOM, contrairement aux départements de métropole, les séries de taux de chômage localisés sont directement issues d'une enquête par sondage. En conséquence, une part d'aléa est susceptible d'introduire du bruit à court terme dans les données. Dans les notes de conjoncture régionales, les séries de taux de chômage localisés sont ainsi complétées par des séries lissées représentant la tendance annuelle sous-jacente. Pour étudier les effets structurels et de long terme, les séries de taux de chômage en moyenne annuelle sont à privilégier.

Le taux de chômage à La Réunion

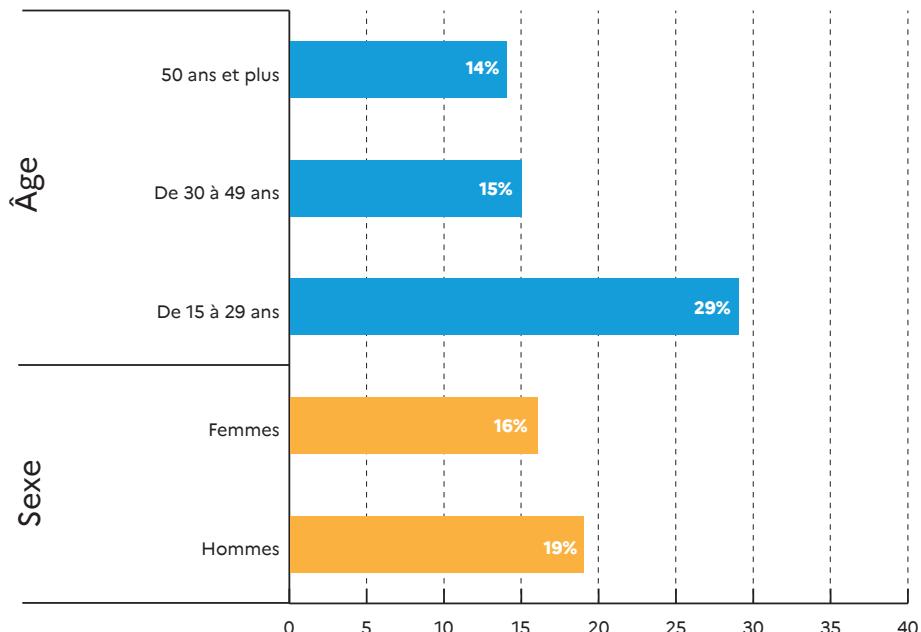
Un taux de chômage annuel de
17,4%
en moyenne en 2024

Taux de chômage annuel moyen 2024



Le taux de chômage à La Réunion

Taux de chômage au sens du BIT, selon le sexe et l'âge en 2024



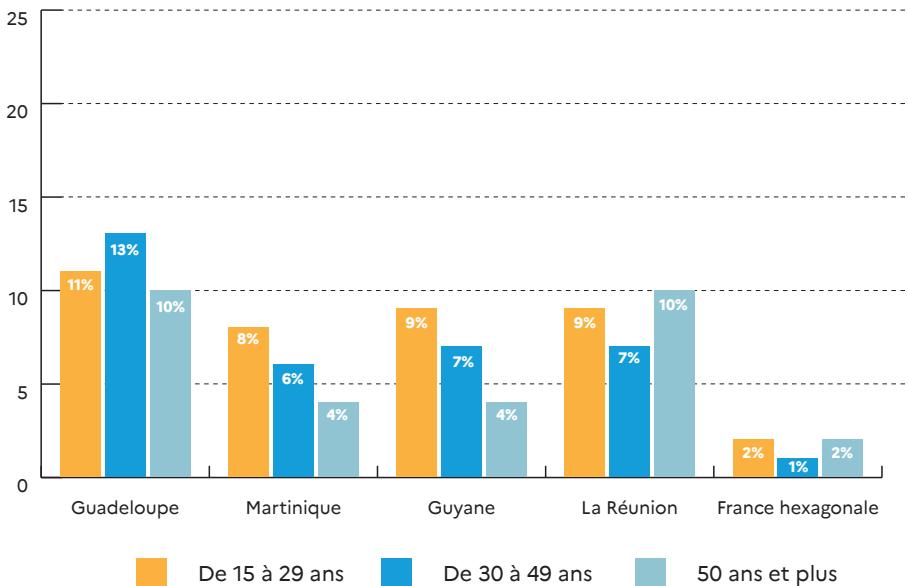
Note : En 2021, l'enquête Emploi a connu une refonte majeure. Son questionnaire a été rénové afin, d'une part, de se conformer au nouveau règlement européen sur les statistiques sociales qui l'encadre et, d'autre part, de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Son protocole de collecte a également été modernisé (possibilité de répondre par Internet en réinterrogation) et sa méthode de pondération revue. Cette refonte peut engendrer des ruptures de séries sur certains indicateurs.

Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus

Le taux de chômage à La Réunion

Un taux de chômage de longue durée de
8%
en moyenne en 2024

Taux de chômage de longue durée*
(d'au moins un an) en 2024

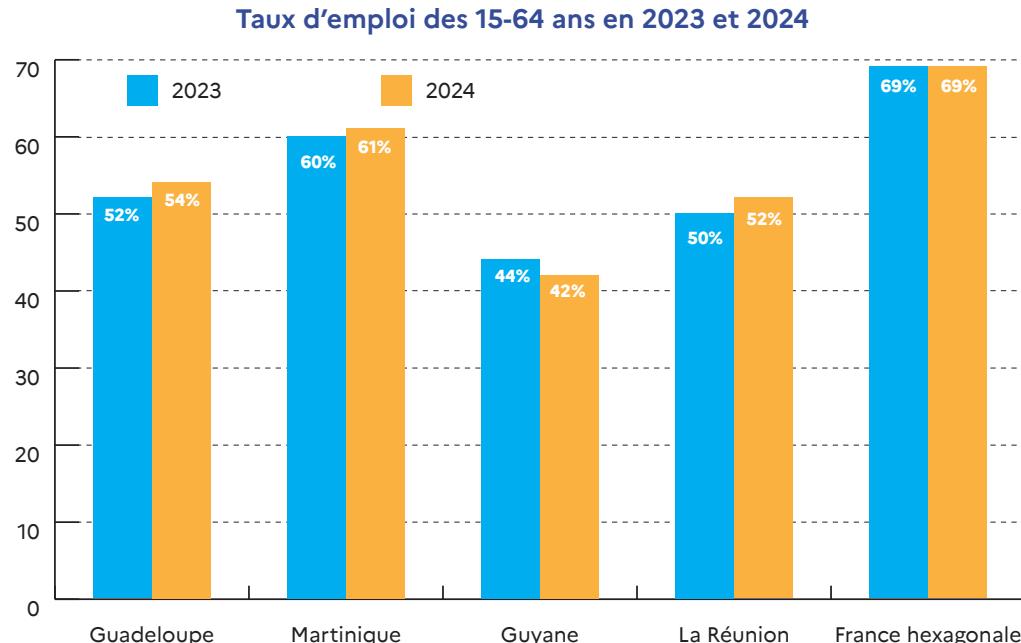


* Un chômeur de longue durée est un chômeur au sens du BIT qui déclare ne pas avoir d'emploi et en chercher un depuis douze mois au moins.

Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus, restreint géographiquement pour la Guyane.

Le taux d'emploi à La Réunion

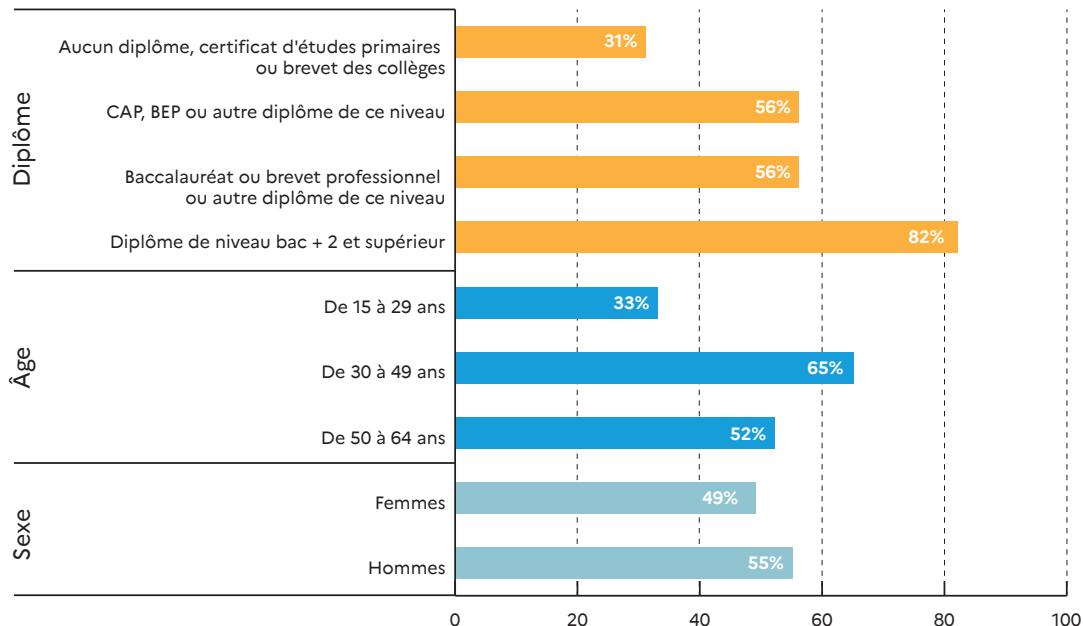
Un taux d'emploi en augmentation à La Réunion mais qui reste plus faible par rapport aux Antilles et la France hexagonale



Lecture : À La Réunion, en 2024, le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 52%, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2023.
Champ : personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans, restreint géographiquement pour la Guyane.

Le taux d'emploi à La Réunion

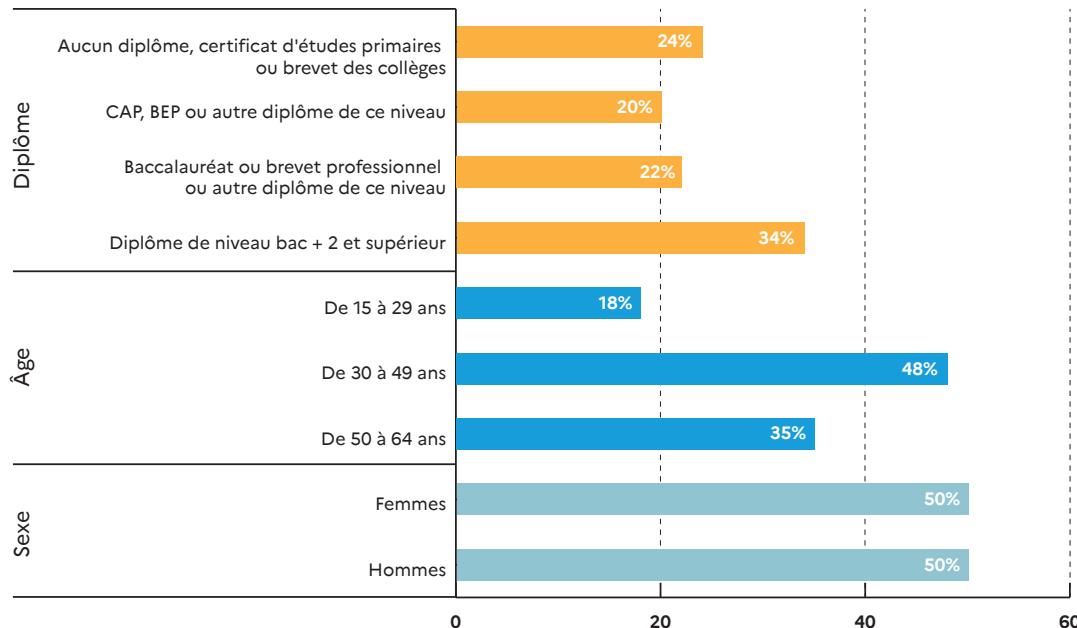
Taux d'emploi selon les caractéristiques des Réunionnais en 2024



Lecture : À La Réunion, en 2024, 82% des réunionnais qui ont un diplôme de niveau bac+2 et supérieur occupent un emploi
Champ : personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans

Le taux d'emploi à La Réunion

Caractéristiques des Réunionnais actifs en emploi en 2024

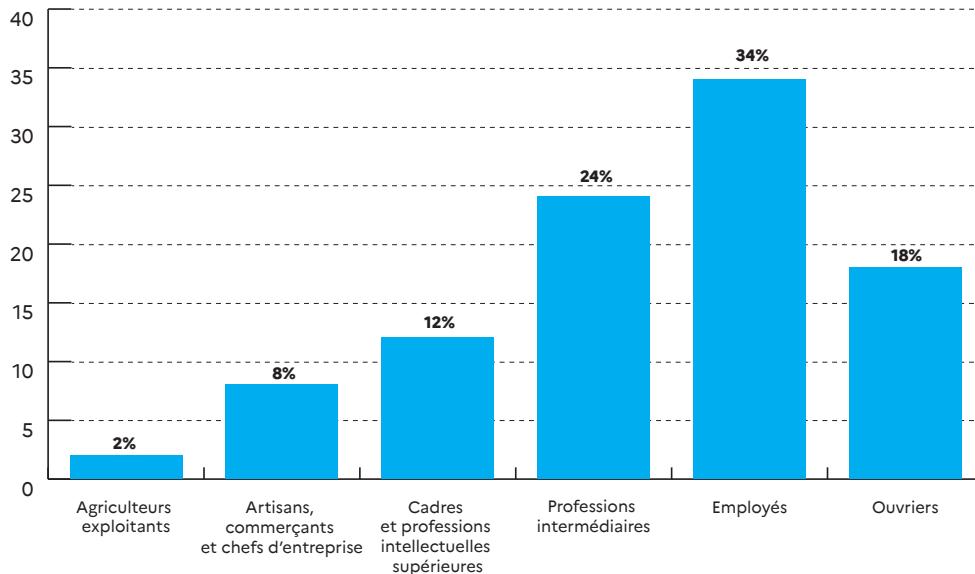


Lecture : À La Réunion, en 2024, 34% des personnes de 15 ans ou plus en emploi ont un diplôme de niveau bac+2 et supérieur

Champ : personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus

Le taux d'emploi à La Réunion

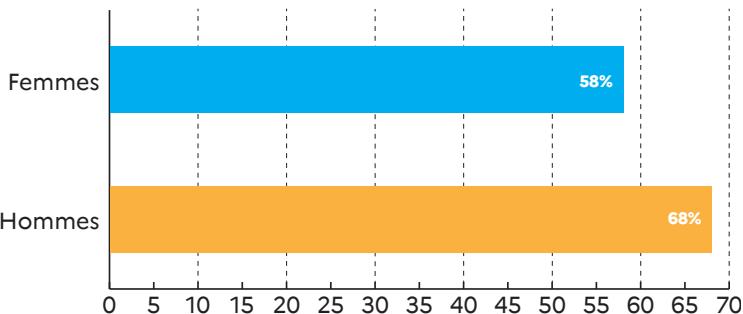
Catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi en 2024



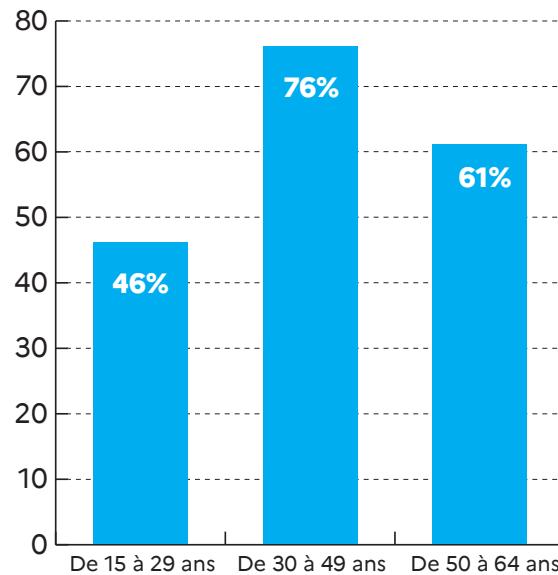
Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus

Le taux d'activité à La Réunion

Taux d'activité des 15-64 ans
selon le sexe en 2024



Taux d'activité des 15-64 ans
selon l'âge en 2024



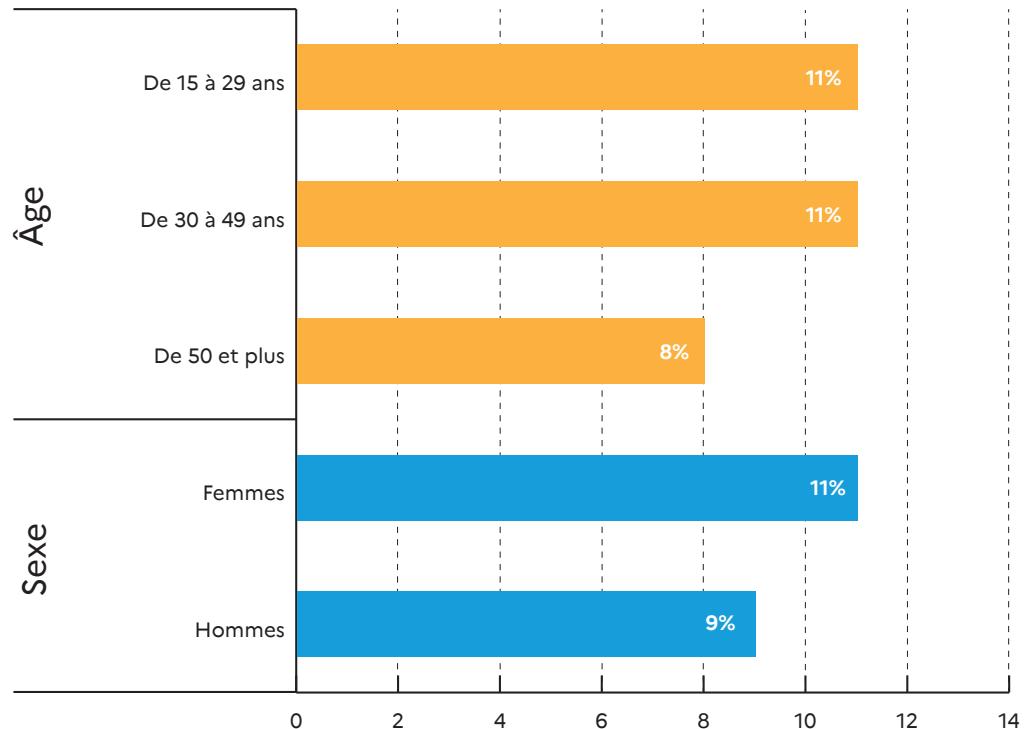
Note : En 2021, l'enquête Emploi a connu une refonte majeure. Son questionnaire a été rénové afin, d'une part, de se conformer au nouveau règlement européen sur les statistiques sociales qui l'encadre et, d'autre part, de mieux répondre aux besoins de ses utilisateurs et aux nouveaux enjeux du marché du travail. Son protocole de collecte a également été modernisé (possibilité de répondre par Internet en réinterrogation) et sa méthode de pondération revue. Cette refonte peut engendrer des ruptures de séries sur certains indicateurs.

Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

Le taux d'activité à La Réunion

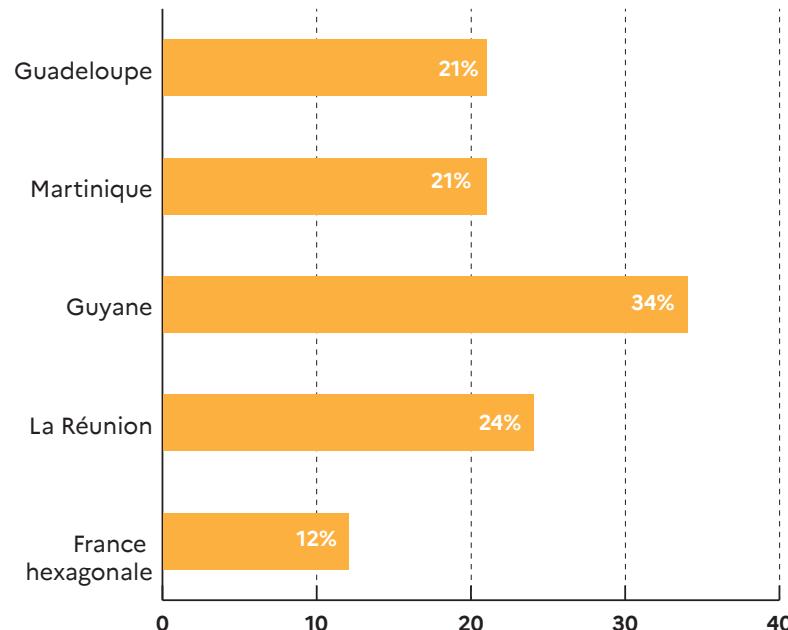
10%
des Réunionnais
âgés de 15 à 64 ans
sont dans le halo du
chômage en 2024

Répartition du halo du chômage selon le sexe et l'âge en 2024
sur la population des 15-64ans



Le taux d'activité à La Réunion

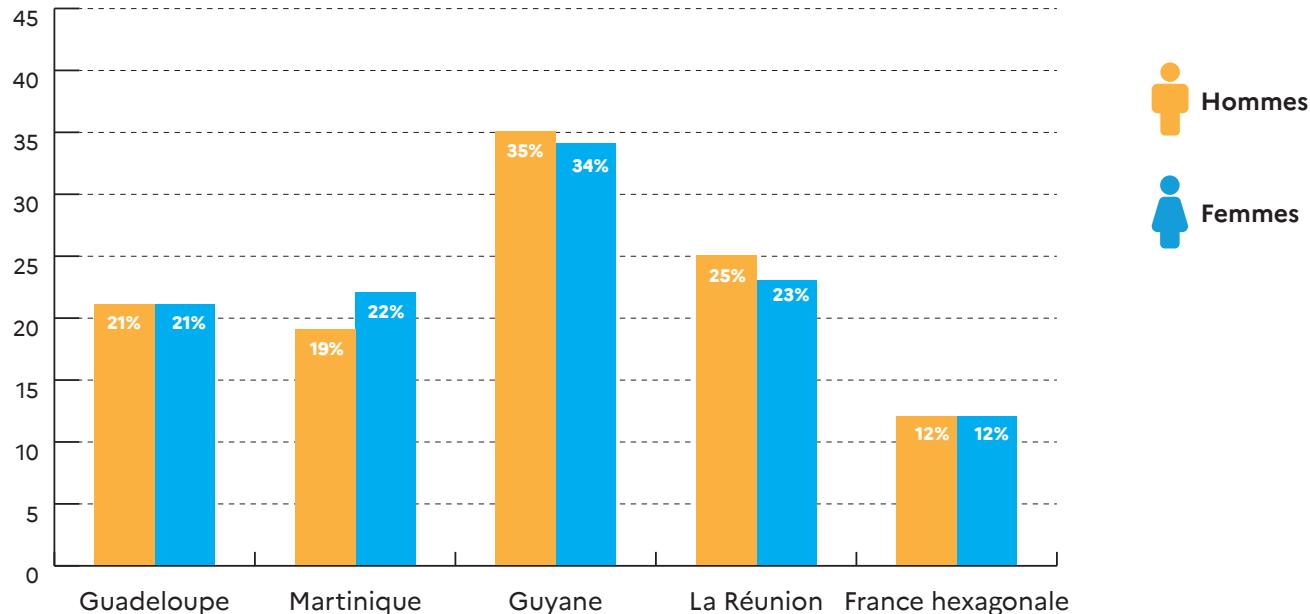
Taux des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, ni en formation (NEET) en 2024



Lecture : À La Réunion, en 2024, 24 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi au sens du BIT, ni en études, ni en formation.
Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 29 ans, restreint géographiquement pour la Guyane.

Le taux d'activité à La Réunion

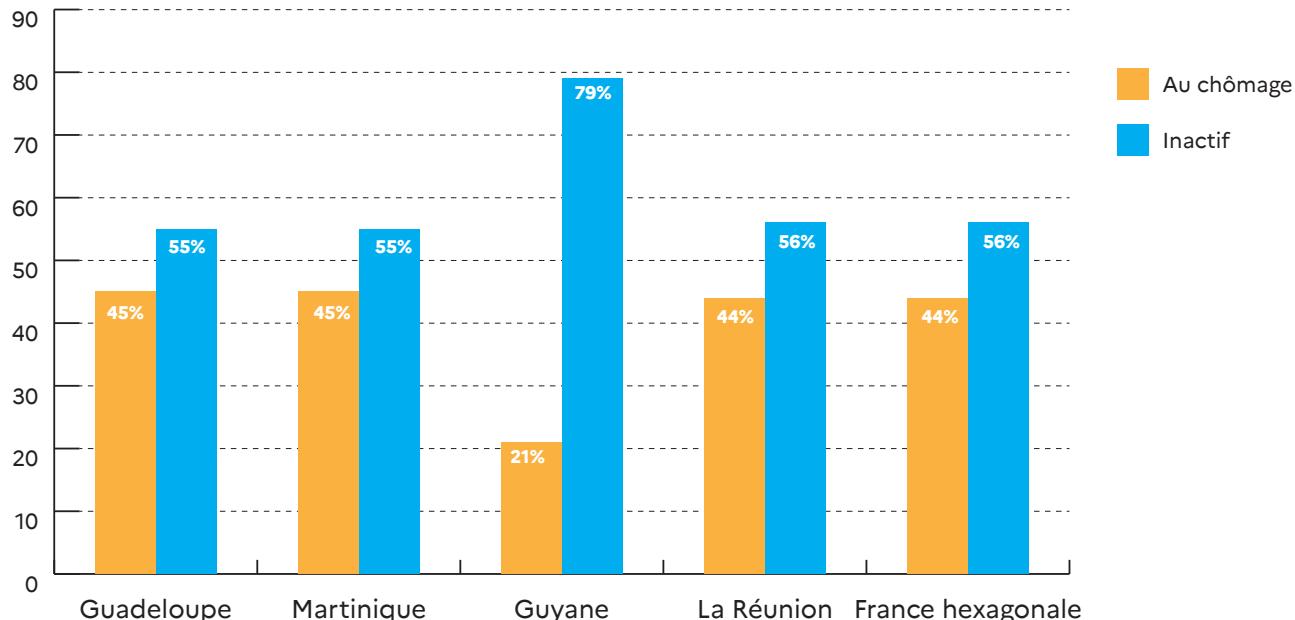
Taux des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, ni en formation (NEET) selon le sexe en 2024



Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 29 ans, restreint géographiquement pour la Guyane.

Le taux d'activité à La Réunion

Taux des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi ni en études, ni en formation (NEET) selon l'activité en 2024



Champ : Personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 29 ans, restreint géographiquement pour la Guyane.

L'inactivité à La Réunion

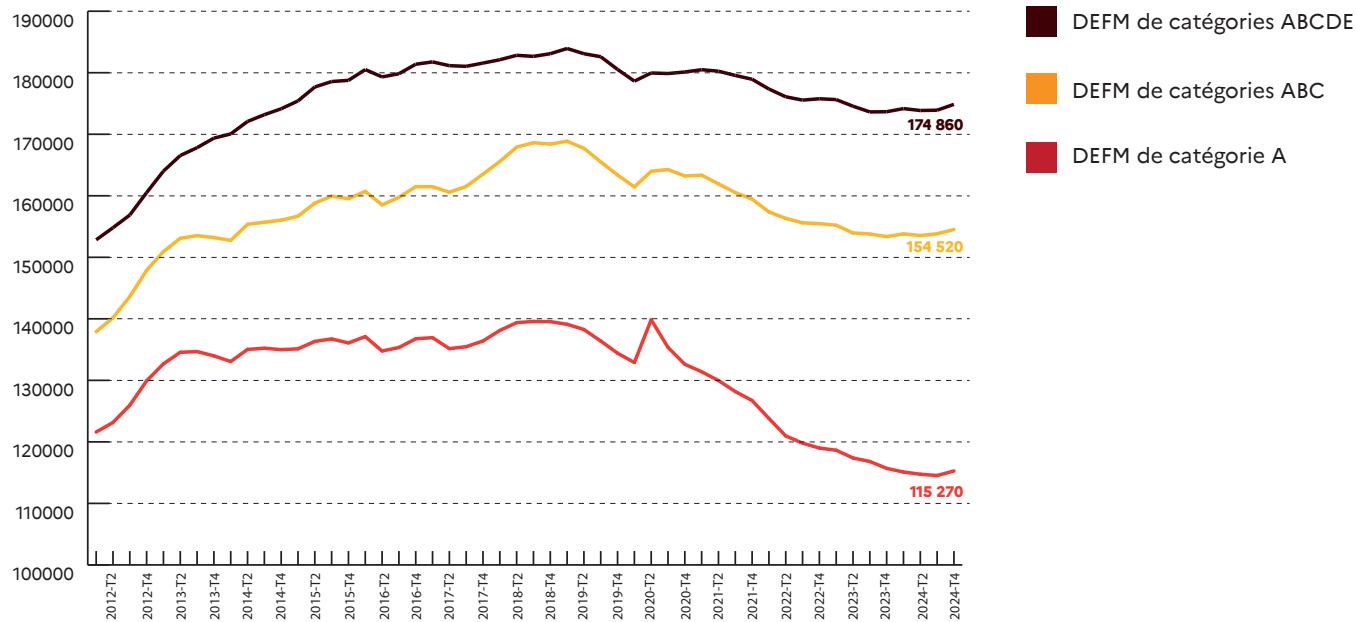
Répartition des personnes inactives ausens du BIT de 15 à 64 ans, par âge, diplôme et souhait de travailler, selon le sexe, en 2024 (en %)

	Ensemble (15 à 64 ans)	Hommes	Femmes
Âge			
De 15 à 29 ans	41	47	38
De 30 à 49 ans	25	19	29
50 ans et plus	34	35	34
Diplôme			
Diplôme de niveau bac + 2 et supérieur	7	6	7
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	18	16	19
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	15	16	15
Aucun diplôme, certificat d'études primaires ou brevet des collèges	60	62	59
Souhaite travailler, a recherché un emploi ou en a déjà un	27	29	25
Ne souhaite pas travailler	73	71	75
dont			
Fait des études ou suit une formation	37	44	33
A des problèmes de santé	24	28	21

Note méthodologique enquête emploi continu (EEC) page 8

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Evolution trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi
à La Réunion



Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

En moyenne, en 2024



56 532

hommes demandeurs
d'emploi de catégorie A

74 285

hommes demandeurs
d'emploi de catégorie ABC



58 373

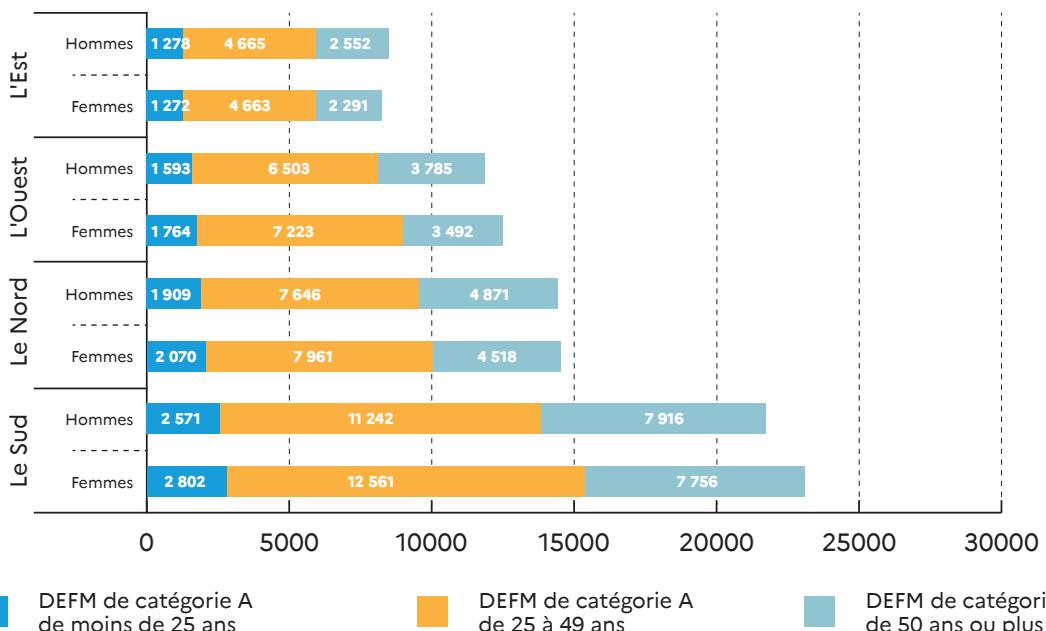
femmes demandeurs
d'emploi de catégorie A

79 567

femmes demandeurs
d'emploi de catégorie ABC

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Nombre moyen de DEFM de catégorie A à La Réunion
par zone d'emploi en 2024

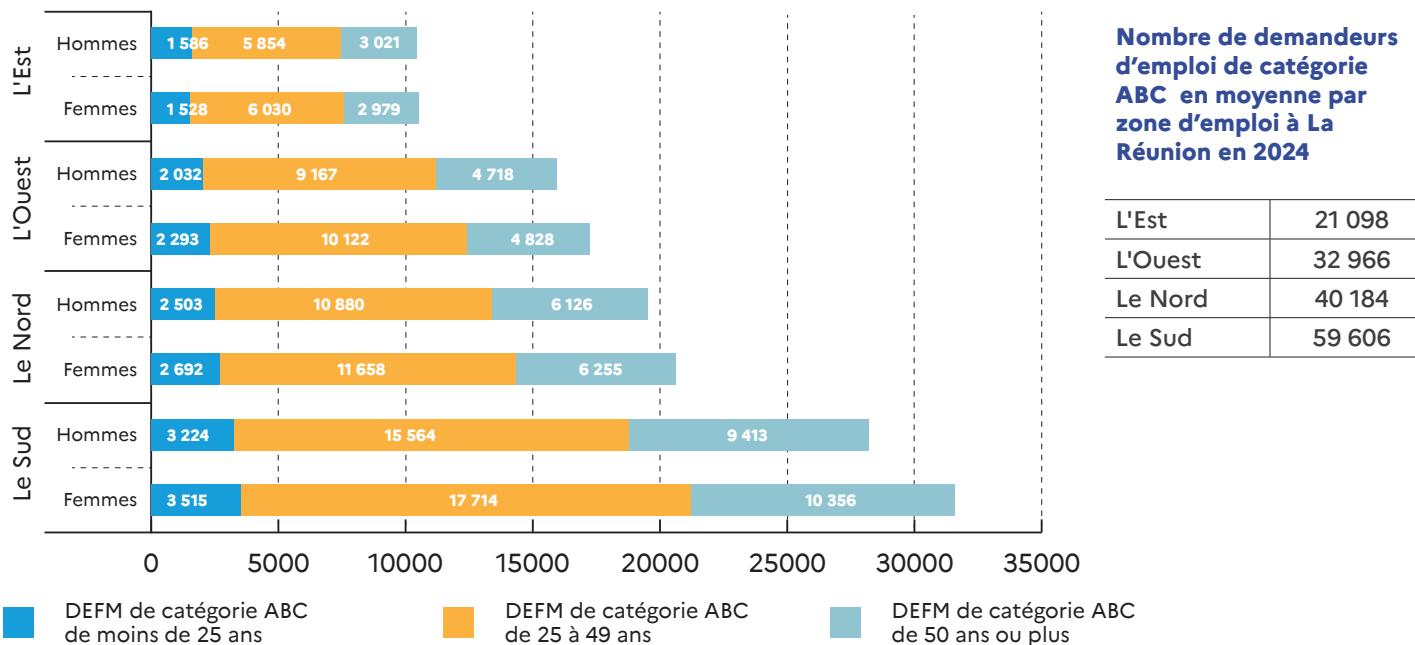


Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en moyenne par zone d'emploi à La Réunion en 2024

L'Est	16 721
L'Ouest	24 360
Le Nord	28 975
Le Sud	44 848

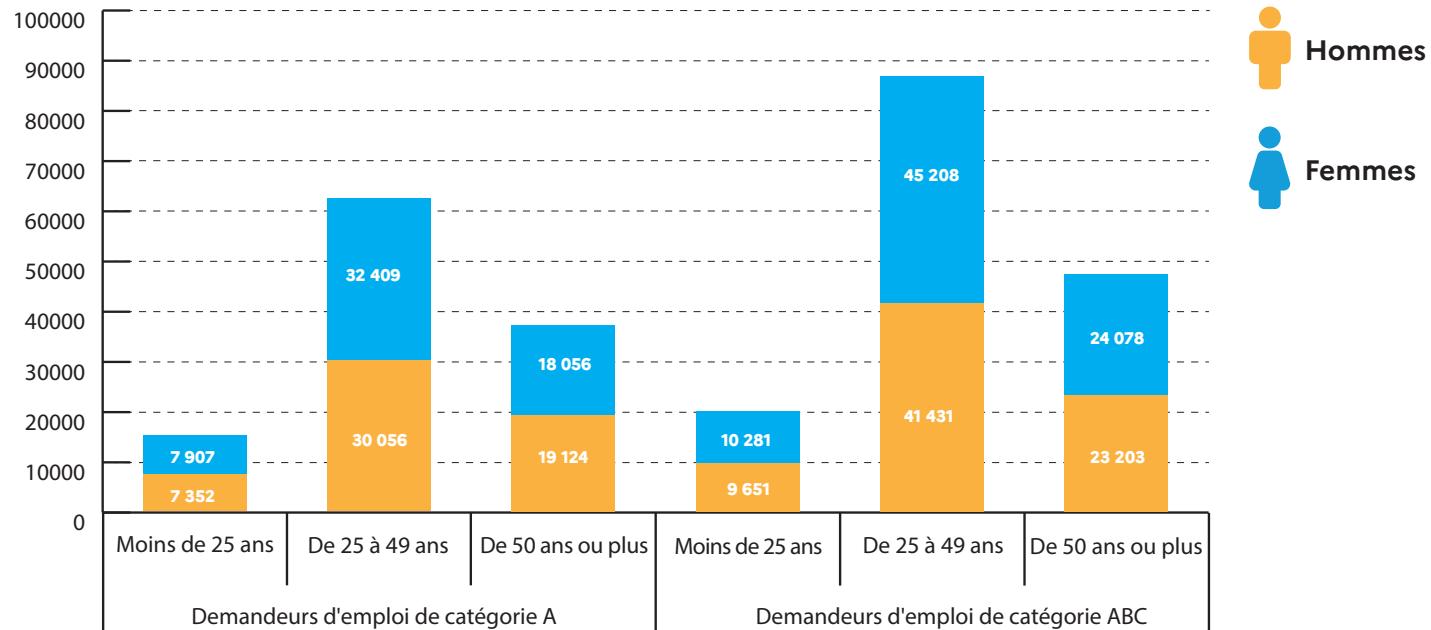
Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

Nombre moyen de DEFM de catégorie ABC à La Réunion
par zone d'emploi en 2024



Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

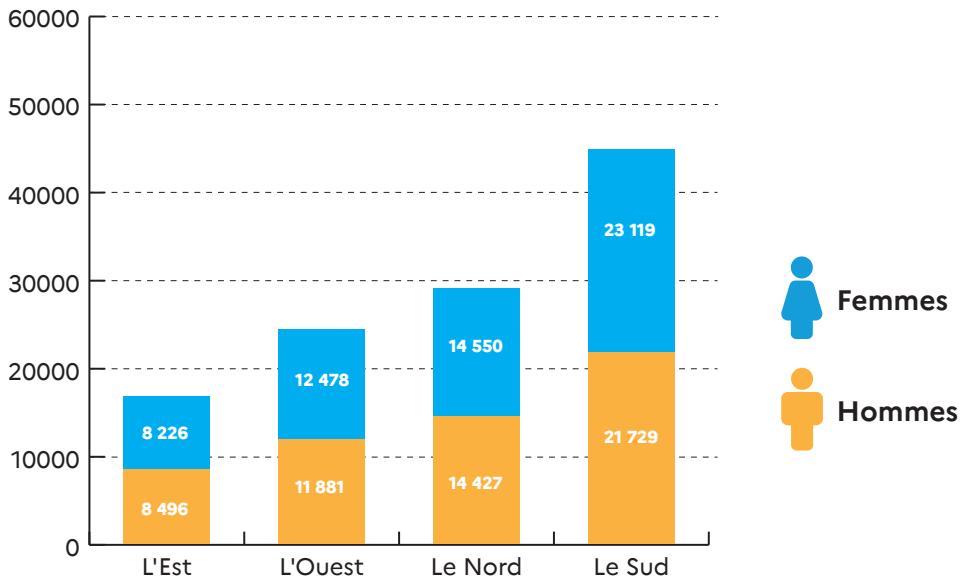
Nombre moyen de DEFM de catégorie A et ABC
à La Réunion selon le sexe et l'âge en 2024



Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

En moyenne,
en 2024
114 906
demandeurs d'emploi
de catégorie A

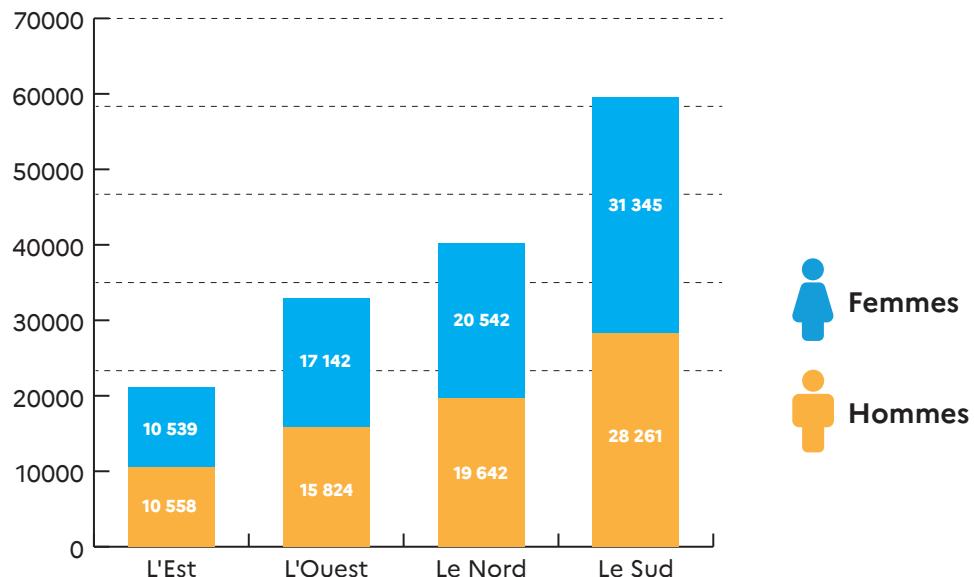
Nombre moyen de DEFM de catégorie A
à La Réunion selon le sexe et par zone d'emploi en 2024



Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)

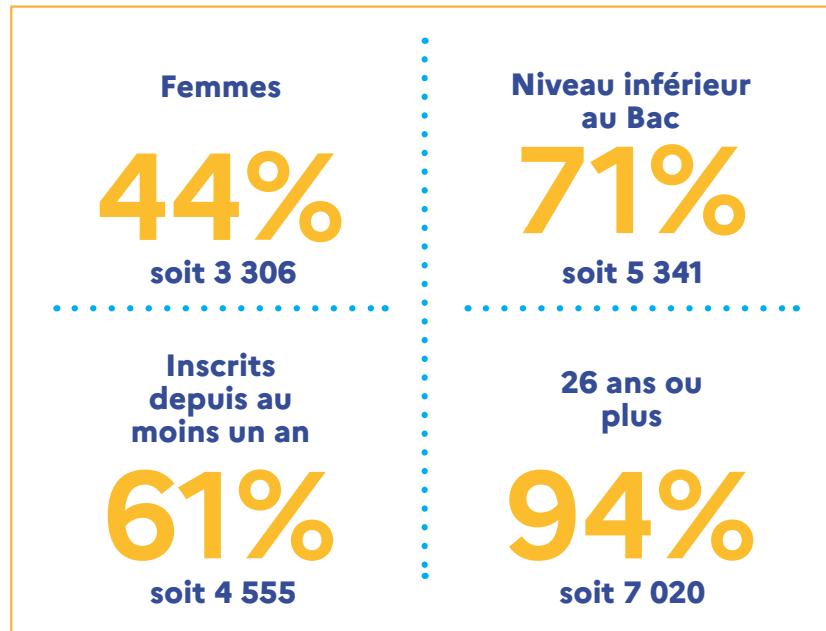
En moyenne,
en 2024
153 853
demandeurs d'emploi
de catégorie ABC

Nombre moyen de DEFM de catégorie ABC à La Réunion
selon le sexe et par zone d'emploi en 2024



Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Nombre moyen de DEFM de catégorie ABC à La Réunion
selon le sexe et par zone d'emploi en 2024





POLITIQUE DE L'EMPLOI

Les dispositifs de politique de l'emploi

Nombre d'entrées des différents dispositifs de la politique de l'emploi à La Réunion en 2024

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	La Réunion
Contrats aidés					
CUI-CIE	190	332	526	461	1 509
CUI-PEC	3 040	2 131	3 567	2 573	11 311
IAE	1 429	1 729	1 276	1 230	5 664
Emplois francs	163	191	285	233	872
Alternance					
Apprentissage	2 593	2 426	5 950	4 253	15 222
<i>Apprentissage privé</i>	2 569	2 422	5 867	4 143	15 001
Accompagnement des jeunes					
CEJ	2 893	2 829	3 070	1 598	10 390
PACEA après CEJ	1 214	1 139	1 648	1 277	5 278

Les contrats aidés

Les contrats aidés par zone d'emploi à La Réunion en 2024

Zone d'emploi	CIE		PEC	
	Nombre d'entrées en 2024	Nombre de personnes à fin 2024	Nombre d'entrées en 2024	Nombre de personnes à fin 2024
L'Est	184	117	1 393	1 106
L'Ouest	397	244	2 597	1 962
Le Nord	219	148	2 664	2 251
Le Sud	709	392	4 655	3 683
La Réunion	1 509	901	11 309	9 001

Les entrées en contrat unique d'insertion dans le secteur marchand par zone d'emploi à La Réunion en 2024 (effectifs et %)

CUI-CIE	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
Ensemble	184	397	219	709	1 509
Femmes	38%	44%	44%	44%	43%
Moins de 26 ans	37%	34%	39%	36%	36%
50 ans ou plus	13%	14%	16%	17%	16%
CDD	24%	27%	21%	25%	25%
Travailleurs handicapés	4%	4%	5%	4%	4%
Bénéficiaires du RSA	43%	34%	32%	32%	34%
BEP, CAP, formation de courte durée ou limitée à la scolarité obligatoire	59%	57%	44%	56%	55%
Baccalauréat général ou professionnel ou Brevet de technicien	29%	26%	33%	31%	30%

Les contrats aidés

Les entrées en contrat unique d'insertion dans le secteur non marchand par zone d'emploi à La Réunion en 2024 (effectifs et %)

CUI-PEC	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
Ensemble	1 393	2 597	2 664	4 655	11 309
Femmes	51%	57%	57%	58%	57%
Moins de 26 ans	16%	16%	12%	13%	14%
50 ans ou plus	38%	44%	38%	38%	40%
CDD	100%	99%	100%	100%	100%
Travailleurs handicapés	2%	5%	4%	4%	4%
Bénéficiaires du RSA	49%	41%	49%	41%	44%
BEP, CAP, formation de courte durée ou limitée à la scolarité obligatoire	76%	80%	76%	74%	76%
Baccalauréat général ou professionnel ou Brevet de technicien	18%	14%	17%	18%	17%

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Nombre d'entrées en insertion par l'activité économique (IAE) par zone d'emploi à La Réunion en 2024

	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
Atelier de chantier d'insertion (ACI)	427	661	803	239	2 130
Association intermédiaire (AI)	0	0	1 262	0	1 262
Entreprise d'insertion (EI)	12	46	85	30	173
Entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)	0	1 397	719	15	2 131
Ensemble	439	2 104	2 869	284	5 696

Sources : Dares - Agence de services et de paiement (ASP), extraction juin 2025

Nombre de structures en insertion par l'activité économique (IAE) actif par zone d'emploi à La Réunion en 2024

	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
ACI	11	17	15	8	51
AI	0	0	2	0	2
EI	2	7	10	5	24
ETTI	0	5	2	1	8
Ensemble	13	29	29	14	85
Ensemble	15	29	30	15	89

Sources : Dares - Agence de services et de paiement (ASP), extraction juin 2025

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Caractéristiques des entrées en insertion par l'activité économique (IAE) par zone d'emploi à La Réunion en 2024 (effectifs et %)

	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
Ensemble	320	1 851	3 047	446	5 664
Femmes	38%	30%	49%	28%	41%
Moins de 26 ans	20%	28%	23%	22%	24%
50 ans ou plus	25%	18%	21%	24%	20%
Bénéficiaires de minimas sociaux	52%	31%	40%	38%	38%
Allocataires de l'AAH lors de l'embauche	1%	1%	1%	1%	1%
Allocataires du RSA lors de l'embauche	44%	27%	34%	30%	32%
Allocataires de l'ASS lors de l'embauche	8%	5%	5%	7%	5%
CDD D'USAGE	0%	0%	51%	0%	28%
CONTRAT DE MISSION	0%	60%	17%	25%	31%

L'apprentissage

Caractéristiques des entrées en apprentissage par zone d'emploi à La Réunion en 2024

Apprentissage	L'Est	L'Ouest	Le Nord	Le Sud	La Réunion
Ensemble	1 775	3 863	4 569	4 907	15 114
Femmes	45%	49%	50%	45%	48%
Moins de 26 ans	91%	89%	90%	94%	91%
Précédemment en apprentissage (y compris rupture)	22%	25%	23%	23%	23%
Personnes à la recherche d'un emploi avant l'entrée en apprentissage	34%	28%	27%	26%	28%
Apprentis dans le secteur tertiaire marchand	67%	73%	70%	72%	71%
Préparent un diplôme de niveau Bac ou plus	68%	74%	76%	73%	74%

L'activité partielle

Données de l'activité partielle à La Réunion

Date	Nombre de DI	Effectif en DI	ETP en DI	Heures en DI	Montant demandé en DI (€)
2020-T1	12 280	23 495	7 565	3 442 980	32 917 940
2020-T2	29 675	54 445	31 285	14 234 680	138 643 390
2020-T3	5 110	8 020	3 360	1 645 225	16 410 180
2020-T4	3 350	5 725	2 460	1 120 165	11 480 265
2021-T1	3 860	7 665	3 110	1 416 025	14 308 325
2021-T2	6 010	12 150	5 605	2 549 670	24 430 000
2021-T3	3 960	7 895	2 985	1 357 085	12 303 050
2021-T4	1 245	2 810	825	374 950	3 725 340
2022-T1	1 390	3 575	1 135	516 955	4 852 650
2022-T2	220	770	185	85 290	828 500
2022-T3	145	430	115	52 950	480 805
2022-T4	90	320	80	35 620	323 960
2023-T1	105	255	90	40 555	352 045
2023-T2	65	125	50	22 905	197 850
2023-T3	65	125	60	28 145	239 170
2023-T4	40	95	40	18 955	160 975
2024-T1	235	880	155	71 070	600 165
2024-T2	45	195	85	38 195	367 700
2024-T3	45	195	120	54 750	490 390
2024-T4	45	160	90	41 530	349 010

DI : demande d'indemnisation

Champ : salariés du secteur privé

Notes : Moyenne trimestrielle du nombre mensuel de salariés (ayant été placés au moins une heure dans le mois) en activité partielle.

Les effectifs en équivalent temps plein sont obtenus à partir du nombre d'heures chômées en divisant le nombre d'heures chômées par 140 ou 175 heures selon que le mois comporte quatre ou cinq semaines d'indemnisation. Une semaine d'indemnisation est attribuée en intégralité au mois durant lequel elle compte le plus de jours (lundi au vendredi).

L'activité partielle

Données de l'activité partielle à La Réunion par secteur d'activité au quatrième trimestre 2024

Secteur d'activité (A10)	Nombre de DI	Effectif en DI	ETP en DI	Heures en DI	Montant demandé en DI (€)
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	0	0	0	160	1 315
Construction	15	120	70	32 910	277 340
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	15	15	5	2 850	23 385
Activités financières et d'assurance	5	5	0	740	5 975
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5	10	5	1 940	16 205
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5	5	5	1 810	15 490
Autres activités de services	0	5	0	1 120	9 295

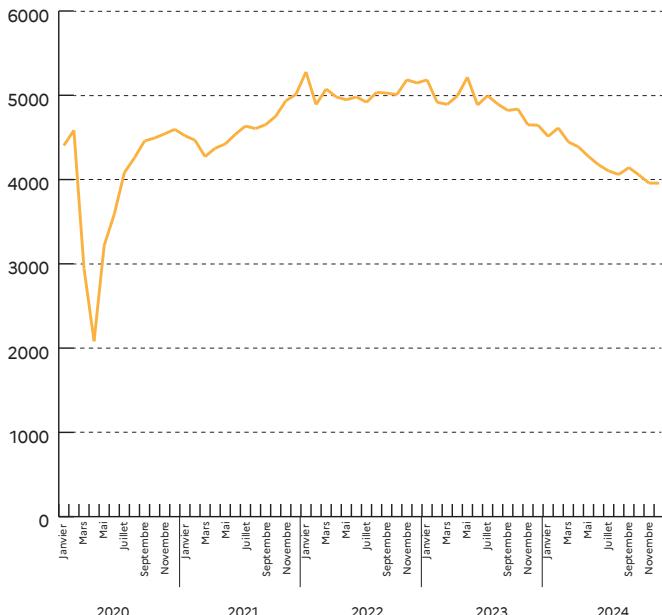
DI : demande d'indemnisation

Champ : salariés du secteur privé

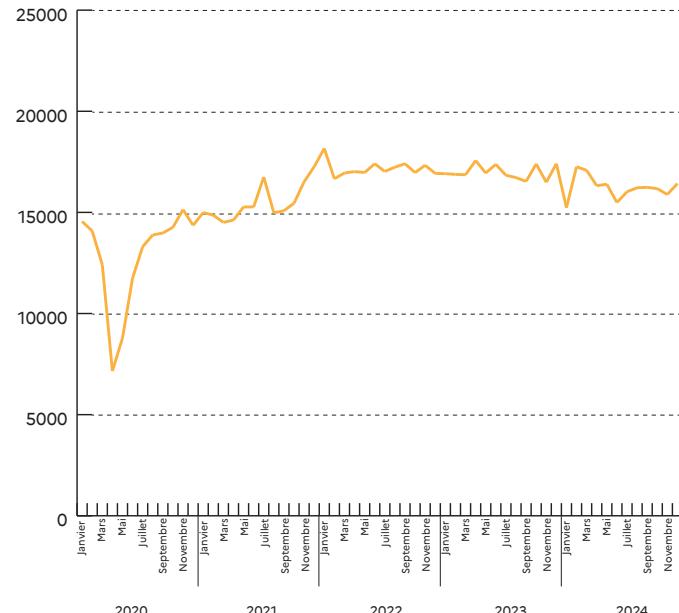
Notes : Moyenne trimestrielle du nombre mensuel de salariés (ayant été placés au moins une heure dans le mois) en activité partielle.

Les effectifs en équivalent temps plein sont obtenus à partir du nombre d'heures chômées en divisant le nombre d'heures chômées par 140 ou 175 heures selon que le mois comporte quatre ou cinq semaines d'indemnisation. Une semaine d'indemnisation est attribuée en intégralité au mois durant lequel elle compte le plus de jours (lundi au vendredi).

**Evolution du nombre d'intérimaires
entre 2020 et 2024 à La Réunion**



**Evolution du nombre de contrats conclus
entre 2020 et 2024 à La Réunion**



Note : Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur.

Sources : Dares, exploitation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, extraction Mars 2024.

Evolution trimestrielle de l'intérim entre 2020 et 2023 à La Réunion (données CVS*)

Trimestres	Nombre d'intérimaires	Volume de travail temporaire en ETP	Taux de recours
2020-T1	2 945	4 417	1,10%
2020-T2	3 588	2 945	1,40%
2020-T3	4 458	4 311	1,70%
2020-T4	4 596	4 629	1,70%
2021-T1	4 273	4 586	1,60%
2021-T2	4 537	4 577	1,60%
2021-T3	4 651	4 749	1,70%
2021-T4	5 010	4 967	1,80%
2022-T1	5 074	5 240	1,80%
2022-T2	4 981	5 131	1,70%
2022-T3	5 026	5 156	1,80%
2022-T4	5 146	5 252	1,80%
2023-T1	4 892	5 208	1,70%
2023-T2	4 884	5 180	1,70%
2023-T3	4 820	5 096	1,70%
2023-T4	4 645	4 889	1,60%
2024-T1	4 447	4 689	1,50%
2024-T2	4 175	4 427	1,40%
2024-T3	4 142	4 286	1,40%
2024-T4	3 957	4 181	1,40%

*corrigées des variations saisonnières

Notes : Les statistiques sont établies au lieu de l'établissement utilisateur.

Les effectifs en équivalent temps plein (ETP) sont calculés en moyenne trimestrielle.

L'intérim par secteur d'activité à La Réunion en décembre 2023 (données CVS*)

Libellé secteur	Nombre d'intérimaires	Volume de travail temporaire en ETP	Nombre de contrats conclus
Agriculture, sylviculture et pêche	22	19	57
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 026	1 048	4 880
Construction	991	962	1 307
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1 327	1 512	7 980
Information et communication	43	48	101
Activités financières et d'assurance	48	52	44
Activités immobilières	6	6	21
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	370	410	1 559
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	99	112	329
Autres activités de services	27	31	147
Ensemble	3 957	4 200	16 426

*corrigés des variations saisonnières

La formation

Nombre d'organismes de formation actifs à La Réunion entre 2020 et 2024 selon les micro-régions

	Avant 2020	2020	2021	2022	2023	2024
L'Est	66	80	100	124	171	189
Le Nord	217	255	345	449	584	851
L'Ouest	223	299	395	520	642	544
Le Sud	192	237	332	441	576	688
La Réunion	698	871	1172	1534	1973	2272

Nombre de CFA déclarés selon les micro-régions en 2024

Micro-région	Nombre de CFA déclarés en 2024	Nombre total de CFA déclarés à la Réunion
L'Est	5	29
Le Nord	5	88
L'Ouest	2	36
Le Sud	10	58
La Réunion	22	211

Typologie des stagiaires ayant bénéficié de la formation en 2024

Type de stagiaires des organismes de formation	Nombre total de stagiaires ou d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Salariés d'employeurs privés hors apprentis	85 600	1 721 649
Apprentis	26 848	5 326 465
Personnes en recherche d'emploi formées	40 802	5 724 630
Particuliers à leurs propres frais formés	12 067	772 623
Autres stagiaires	30 506	1 159 934
Total	195 823	14 705 301

La formation

Typologie des formations dispensées en 2024

	Nombre total de stagiaires ou d'apprentis	Nombre total d'heures de formation suivies par les stagiaires et les apprentis
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	42 901	9 464 978
dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat,...)	8 052	2 172 842
dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale)	8 614	71 853
dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM,...)	8 998	1 943 065
dont de niveau 3 (BEP, CAP,...)	10 728	2 722 222
dont de niveau 2	447	42 907
dont certificat de qualification professionnelle (CQP) sans niveau de qualification	1 052	73 914
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS)	7 611	300 141
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS	1 343	33 362
Autres formations professionnelles	141 704	4 822 537
Bilans de compétences	1 137	25 382
Actions d'accompagnement à la VAE	1 127	
Total	233 714	21 673 203





POLITIQUE DU TRAVAIL

Mesure d'audience et négociation collective

Résultat de la mesure d'audience cycle 2021-2024

	Suffrages exprimés	%
CFDT	13 370	28,7
CFE-CGC	2 213	4,7
CFTC	4 503	9,7
CGT	10 564	22,7
FO	7 903	16,9
SOLIDAIRES	1 580	3,4
UNSA	2 348	5,0
UR 974	2 760	5,9
UR 974	2 567	5,9

Note : Ces résultats mesurent uniquement les audiences réalisées par les organisations syndicales en agrégeant les résultats 1ers tours CSE des établissements localisés sur la région entre le 01/01/2021 au 31/12/2024 ainsi que les résultats du scrutin TPE organisés en 2024 et les résultats des chambres d'agriculture départementales organisées en 2025. Ces résultats n'ont pas vocation à être assimilés à une mesure de représentativité matérialisée par un arrêté qui est uniquement prévue par le code du travail au niveau national et interprofessionnel et au niveau d'une branche professionnelle.

Mesure d'audience et négociation collective

Négociation collective en 2024*

Nombre de textes déposés	862
Thématiques traitées par les accords :	
Epargne salariale	29%
Salaires / rémunérations	25%
Durée du travail / repos	14%
Égalité professionnelle femmes-hommes	12%
Droit syndical et représentation du personnel	6%
Emploi / GPEC	3%
Prévoyance / protection sociale complémentaire	3%
Conditions de travail	8%
Classification	1%
Formation professionnelle	0%

*données provisoires

Les accidents du travail

Répartition des accidents du travail (AT) par secteur d'activité à La Réunion en 2024

Secteurs d'activité (CTN)*	Nombre d'accidents du travail en premier versement	Nombre d'AT avec IPP**>=10%
Industrie de la métallurgie	319	11
Industrie du bâtiment et des travaux publics (BTP)	741	22
Industrie des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	933	21
Industrie et commerce de l'alimentation	1 386	30
Industrie de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	36	0
Industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terre à feu	77	6
Commerce non alimentaires	549	16
Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	764	19
Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	1 845	49

*Comité technique nationale

**Incapacité partielle permanente

6 650
accidents du travail
en 2024

374
AT avec une Incapacité
Permanent Partielle
(soit 5,6% des AT)

dont
174
avec une IP>= 10%
(soit 2,6% des AT)

Les maladies professionnelles

Répartition des maladies professionnelles par secteur d'activité à La Réunion en 2024

Secteurs d'activité (CTN)*	Nombre de maladies professionnelles en premier versement	Nombre de maladies graves (IPP** >=10%)
Industrie de la métallurgie	11	7
Industrie du bâtiment et des travaux publics (BTP)	64	36
Industrie des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	35	16
Industrie et commerce de l'alimentation	104	27
Industrie de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	0	0
Industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terre à feu	5	2
Commerces non alimentaires	29	7
Activités de services I (banques, assurances, administrations...)	45	15
Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	88	40
Compte spécial des maladies professionnelles	25	14

*Comité technique national

** Incapacité partielle permanente

406
maladies
professionnelles en
2024

261
MP avec une Incapacité
Permanent Partielle
(soit 64% des MP)

dont
164
MP avec une IP>= 10%
(soit 40% des MP)



HÉBERGEMENT ET RÉINSERTION SOCIALE

Les logements sociaux

Le parc locatif social à La Réunion au 1er janvier 2024

Zone	Nombre de logements sociaux au 01/01/2024	Evolution 2023-2024	Part de logements en QPV	Part des logements individuels	Part des logements collectifs	Part des logements étudiants
Total France hexagonale	5 183 320	1%	31%	15%	85%	3%
Total DROM	183 666	2%	37%	14%	86%	1%
La Réunion	83 463	2%	45%	13%	87%	1%
CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires)	13 297	2%	52%	12%	88%	2%
CA du Sud	7 846	5%	41%	17%	83%	5%
CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	12 411	0%	46%	18%	83%	0%
CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	20 243	1%	43%	16%	84%	0%
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	29 666	2%	44%	8%	92%	1%

Les logements sociaux

84 463

logements sociaux
au 1^{er} janvier 2023

1 148

nouveaux logements
mis en service
sur un an

Evolution 2022-2023

1,8%

Taux de vacance

1,3%

Le droit au logement

Recours au droit au logement opposable (DALO) et au droit à l'hébergement opposable (DAHO) en 2024

3 198
recours enregistrés

814
dossiers déclarés
prioritaires et urgents
au titre du DALO

12
commissions

238 000 €
d'astreintes

531
personnes relogées
à l'issue des recours
au DALO

Bilan 2024 de
la Commission de Conciliation

6
séances

39
litiges exposés

Hébergement des personnes en difficulté

L'hébergement d'urgence

3 924

personnes prises en charge dans les dispositifs d'hébergement d'urgence

dont

1 360

personnes prises en charge en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHRS)

906

personnes mises à l'abri en pension

520

personnes prises en charge en Centre d'Hébergement d'Accueil d'Urgence (CHAU)

420

personnes prises en charge en Service d'Accueil d'Urgence Temporaire (SAUT)



115

Nombre d'appels au 115 répondus

47 964

Hébergement des personnes en difficulté

Les logements adaptés

Résidence sociale aide à la gestion locative sociale :

2

Foyers jeunes travailleurs (FJT)
financés par la DEETS à La Réunion

Pensions de famille et résidences d'accueil :

10

Maisons Relais pour un total de
204
places installées

ALT1 – femmes victimes de violences (FVV)

60

places dites de transition ou
perspectives ouvertes pour permettre
aux FVV accueillies en SAUT de sortir
de l'hébergement pour accéder à un
logement.

Allocation de logement temporaire (ALT1) :

106

places ouvertes sur toute l'île

Intermédiation locative - mandat de gestion

+148

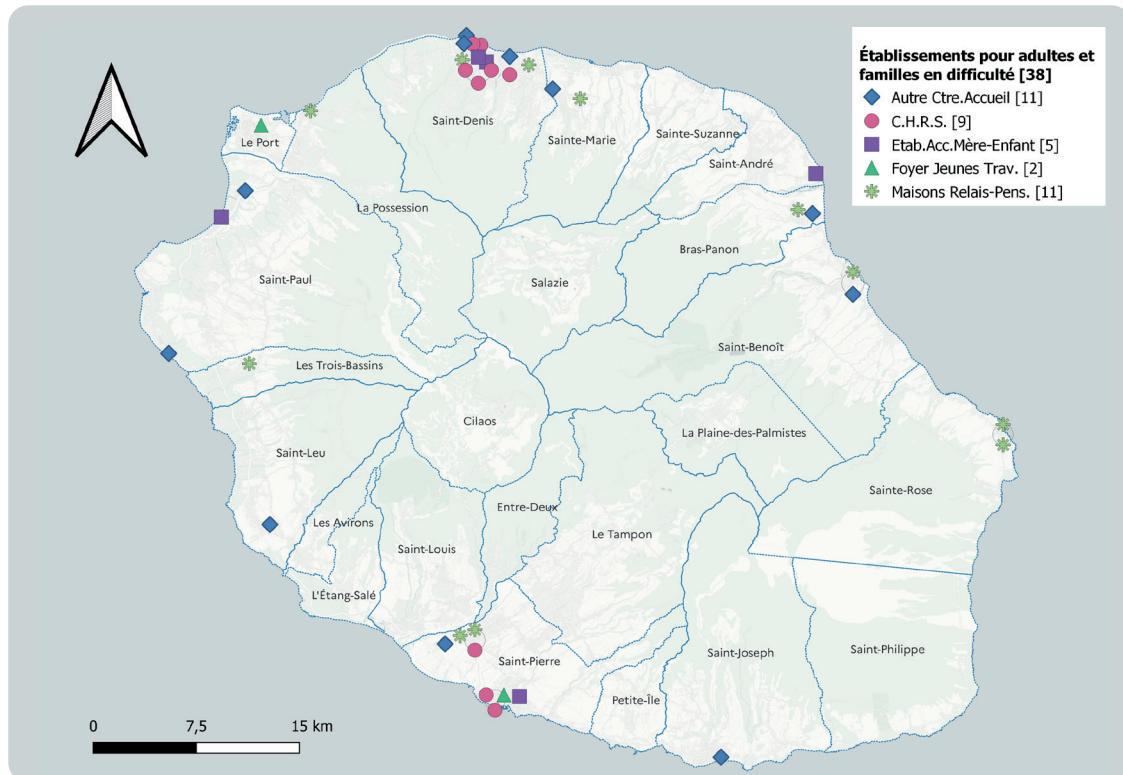
logements captés
dans le parc privé

Intermédiation locative - sous-location

387

personnes logées et
accompagnées

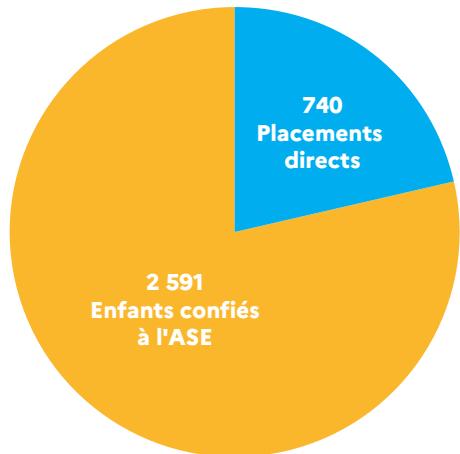
Hébergement des personnes en difficulté



L'aide sociale à l'enfance (ASE)

3 331

enfants accueillis à l'ASE
au 31 décembre 2023



Enfants confiés à l'ASE par type de mesure au
31 décembre 2023

Pupilles	38
Accueil provisoire de mineurs	141
Accueil provisoire de jeunes majeurs	257
Délégation de l'autorité parentale	44
Tutelle	13
Retrait partiel	0
Placement ASE (juge)	2 098
Total enfants confiés	2 591

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Nombre d'enfants confiés à l'ASE par mode d'hébergement au 31 décembre 2023

Familles d'accueil	2 108
Etablissements	445
Adolescents et jeunes majeurs autonomes	0
Autres	38
Total enfants confiés	2 591

Placements directs par le juge, au 31 décembre 2023

Placement par le juge auprès d'un tiers digne de confiance	649
Placement par le juge auprès d'un établissement ou un service	9
Délégation autorité parentale à un particulier ou à un établissement	82
Total placements directs	740

La protection juridique des majeurs

Nombre de personnes prises en charge par des mandataires au 31 décembre 2022

Nombre de personnes prises en charge par des mandataires individuels	308
Nombre de personnes prises en charge par des services mandataires	4 409
Nombre de personnes prises en charge par des services préposés d'établissement	159
Nombre total de personnes prises en charge par des mandataires individuels et des services mandataires	4 876

Budget 2023 engagé par l'Etat :

8 671 839 €
pour les services mandataires judiciaires

394 056 €
pour les mandataires individuels

58 600 €
pour la mise œuvre de l'information et le soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)

La protection juridique des majeurs

Mesure Judidicitaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

Acteurs	31/12/2023	31/12/2024
Service délégué aux prestations familiales (SDPF)	137	149



ACTIVITÉS DES SERVICES DE LA DEETS DE LA RÉUNION

Le système de l'inspection du travail

Interventions

45 agents
dont **21** agents
de contrôles

2 540 interventions



Suites aux interventions

- 2 699** suites aux interventions dont
1 786 lettres d'observations
- 197** mises en demeure dont
9 sur les contrats d'apprentissage
- 74** procès-verbaux dont
47 pour travail illégal
- 11** transactions pénales
- 148** décisions d'arrêts et de reprises de travaux
- 19** amendes administratives notifiées et **56 210 €** recouvrés
- 5** fermetures administratives en matière de travail illégal (entre 14 et 60 jours)



Le système de l'inspection du travail

Renseignements délivrés
en droit du travail



20 311

demandes traitées dont :

136
concernant les
représentants du
personnel

1 198
concernant la maladie,
les accidents du
travail, l'inaptitude

526
concernant l'emploi
et la formation

1 095
concernant la santé
sécurité au travail

15 851
concernant le contrat
de travail

Le système de l'inspection du travail

Dialogue social

939 accords ou avenants d'entreprises enregistrés

2 réunions de médiations et **3** commissions de conciliation

3 réunions du CROCT (Conseil d'orientation régional des conditions de travail) et 4 du CRPST (Comité régional de prévention et de santé au travail)

3 réunions de la commission mixte paritaire du BTP dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, aboutissant à un accord de branche en avril 2025

3 réunions de la commission mixte paritaire transports routiers de voyageurs, aboutissant à un accord en décembre 2024



Le système de l'inspection du travail

Autres

301

décisions en matière de licenciement de salariés protégés (représentants du personnel, conseillers du salarié...)

6

réunions de la commission des enfants du spectacle, concernant 32 enfants



La concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Activités du Pôle



35

agents
dont 31 enquêteurs

1 578

entreprises contrôlées

102

prélèvements de
produits réalisés

1 744

instruments de
mesure contrôlés

11

balances
saisies

65

organismes de contrôle des
instruments de mesure contrôlés

3 632

courriers
et courriels reçus

2 645

courriers
et courriels envoyés

186

jours consacrés
à la commande publique

La concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie



Suites des enquêtes

243

avertissements

187

injonctions
administratives, soit
+29% sur un an

6

indices de pratiques
anticoncurrentielles

131

procès-verbaux,
soit +30% sur un an

170 432€

d'amendes
pénales

2 426 548€

d'amendes
administratives,
soit 2 fois plus que 2023

Taux des délits
dans les dossiers
pénaux

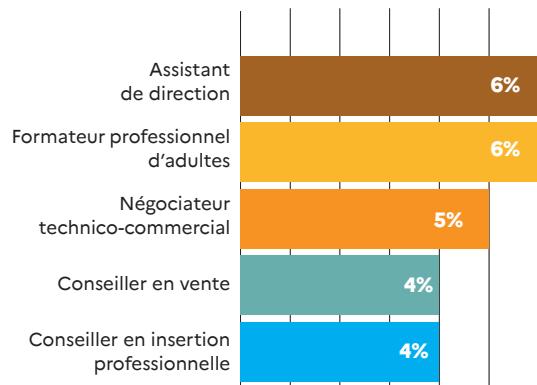
90%

L'activité des titres professionnels

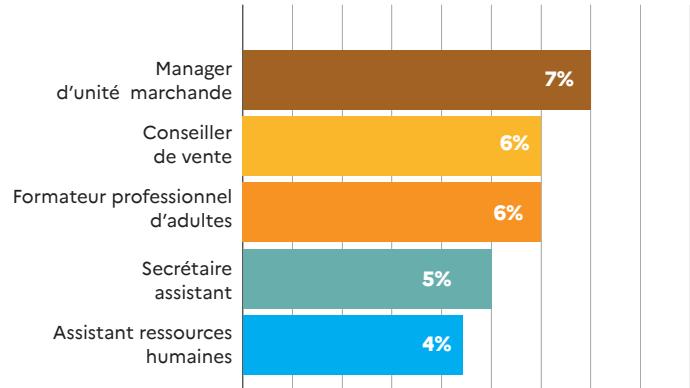
	Année 2024
Nombre de sessions	463
Nombre d'agréments actifs	854
Nombre de demandes d'aménagement d'examen	98
<i>dont refusées ou classées sans suite</i>	2
Nombre de demandes pour officier en tant que juré de titre professionnel	731
<i>dont demandes ayant fait l'objet d'une décision d'habilitation</i>	360
<i>dont refusées ou classées sans suite</i>	371
Nombre de demandes de validation des acquis et de l'expérience (VAE)	111
<i>dont recevabilité favorable</i>	93

L'activité des titres professionnels

Les principaux titres professionnels passés en 2024



Les principaux agréments actifs en 2023



Le Service Régional de Contrôle

La formation professionnelle en 2023

	Nombre de contrôles	Montant contrôlé
Contrôles engagés en 2024	12	1 305 953,00 €
<i>dont contrôles sur place</i>	8	904 961,00 €
<i>dont contrôles sur pièces</i>	4	400 992,00 €

Versement à la DRFIP	Montant des sanctions retenues lors de la dernière décision
Total	1 666 032,00 €
<i>dont versement à la DRFIP pour non-remboursement</i>	1 357 134,00 €
<i>dont versement à la DRFIP pour manœuvres frauduleuses</i>	173 521,00 €
<i>dont versement à la DRFIP pour dépenses et emploi de fonds rejetés</i>	100 054,00 €
<i>dont versement à la DRFIP pour autre motif</i>	35 323,00 €

Autres procédures	Nombre de contrôles
Déclaration d'activité annulée	3

Le Service Régional de Contrôle

Mouvements des organismes de formation

	Organismes de formation privés	Organismes de formation publics	Organismes de formation parapublics	Total
Déclarés au 01/01/2024	1 675	12	3	1 690
Déclarés au 31/12/2024	2 280	12	3	2 295
Déclarés au cours de l'année 2024	606	0	0	606
Refus de déclaration d'activité en 2024	77	0	0	77
Cessation d'activité au cours de l'année 2024	24	0	0	24
Déclarations caduques ou annulées au cours de l'année 2024	211	1	0	212

La formation sociale et paramédicale

Secteur social

Nombre de diplômes délivrés

269

(certification initiale + VAE)

Nombre candidats

362

(certification initiale + VAE)

Nombre de sessions VAE

7

Nombre de session formation initiale

7

En 2024 le social est intervenu sur

7

diplômes d'Etat

(DEAES, DEAF, DETISF, DEASS,
DEEJE, CAFERUIS, DEIS),

Nombre de centre de formation

2

Nombre d'autorisation d'exercice demandée

1

Nombre d'autorisation d'exercice délivrée

0

La formation sociale et paramédicale

Secteur paramédical

Nombre de diplômes délivrés

565

(certification initiale + VAE)

Nombre candidats

709

(certification initiale + VAE)

Nombre de sessions VAE

9

(dont une dernière session pour la VAE IBODE avant passage de la compétence à l'université).

Nombre de session formation initiale

31

En 2024 le paramédical est intervenu sur

10

diplômes d'Etat

(Aide-Soignant – Aux Puériculture – Puéricultrice – Infirmier – Masseur Kiné – Psychomotricien – Ambulancier – Ergothérapeute – Infirmier anesthésiste- Cadre de santé)

Nombre de centre de formation

17

Nombre de type de CRAE ouverte

5

(Masseur Kinésithérapeute – Orthophoniste – Ergothérapeute – Aide-Soignant – Manipulateur d'électroradiologie médicale)

Nombre de commissions régionales d'autorisation d'exercice réalisées en 2024

12

Nombre de demande d'autorisation d'exercice demandées

20

nouvelles demandes

Nombre d'autorisations d'exercices délivrées

7

L'aide alimentaire

2 151
tonnes de denrées distribuées

80 362
colis distribués

281 838
personnes aidées



2
têtes de réseau assurant la distribution :

- La Croix Rouge Française avec 7 unités de distribution et ses 6 points mobiles via le dispositif « la Croix Rouge sur Roue ».
- La Banque Alimentaire des Mascareignes assurant la distribution de denrées à 17 CCAS et 33 associations habilitées sur le territoire

La Banque Alimentaire des Mascareignes contribue à l'aide alimentaire sur :

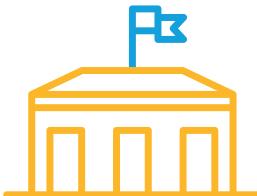
45
lieux de distribution

8
lieux de distribution de repas (75 000 repas distribués)

3
lieux de distribution de colis pour les étudiants (St-Denis, St-Pierre et St-Benoît)

21
Epicerie Sociale et Solidaire

La politique de la ville

**13**

contrats de ville pour
une population de plus
de 180 000 habitants

11

programmes de réussite
éducative (PRE)

7

cité de l'emploi

6,5M€

d'abattement de la taxe foncière sur
les propriétés bâties (TFPB) coordonnés
en flux pour
7 bailleurs sociaux

Crédits subvention
DGCL / ANCT

7,4M€

Le programme national FSE+ 2021-2027



8 appels à projets publiés
(inclusion sociale, inclusion
professionnelle, insertion des
jeunes, insertion des jeunes
au sein de l'armée, parité,
mobilité des étudiants, mobilité
des demandeurs d'emploi,
formation des jeunes)



92M€
Montant FSE+
conventionné



41
structures accompagnées



54%
de maquette FSE+
programmé



Cofinancé par
l'Union européenne

Glossaire

- **Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC)**

Constitue le volet actions d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC). Les projets ADEC ont pour objectif d'anticiper les conséquences des mutations économiques, sociales et démographiques sur les emplois et les compétences dans les territoires.

- **Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**

aide financière permettant d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Elle a été remplacée le 1er janvier 2006 par la prestation de compensation du handicap (PCH) mais les anciens allocataires peuvent continuer à en bénéficier.

- **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

Elle est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou dont l'état de santé nécessite une surveillance constante.

- **Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)**

Foyer ou dispositif hôtelier spécialisé pour l'hébergement des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande.

- **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)**

Catégorie d'établissements sociaux intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement et de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion.

- **Complémentaire santé solidaire sans et avec participation financière (CSS, C2S, CSP)**

La CSS remplace la couverture maladie universelle (CMU). Cette aide financière permet de bénéficier d'une mutuelle santé gratuite. En respectant un certain plafond de revenu et des critères définis, il est possible de bénéficier de la CSS sans aucune participation financière.

- **Contrat aidé / emploi aidé**

Contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi et leur nombre est piloté par les pouvoirs publics.

• **Contrat d'engagement jeune (CEJ)**

Destiné aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi et à ceux de 26 à 30 ans non indemnisables par l'Unédic. Il vise à développer des activités d'utilité sociale répondant à des besoins émergents ou non satisfaits. Il peut être signés par les établissements scolaires, la Police nationale, les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations.

• **Contrat unique d'insertion (CUI-CIE)**

Contrat dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. A compter du 1er janvier 2010, le contrat initiative emploi (CIE) est remplacé par le contrat unique d'insertion dans le non-marchand (CUI-CIE).

• **Contrat unique d'insertion – Parcours emploi compétence (CUI-PEC)**

Le CUI est un contrat de travail conclu entre un employeur qui va percevoir une aide financière et un salarié qui va bénéficier d'une aide à l'insertion professionnelle. Le CUI-CAE s'adresse au secteur non marchand, public ou associatif. Le parcours emploi compétences (PEC) remplace les CUI-CAE et renforce l'accompagnement.

• **Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)**

Personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

• **DEFM de catégorie A**

Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

• **DEFM de catégorie B**

Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

• **DEFM de catégorie C**

Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures).

• **DEFM de catégorie D**

Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie, etc.), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

• **DEFM de catégorie E**

Demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

• **Enfants confiés à l'ASE**

Lorsque la protection de l'enfant le nécessite, le juge des enfants peut décider de confier un mineur au service de l'ASE (aide sociale à l'enfance) du département. L'accueil et l'hébergement se réalisent soit en MECS (maisons d'enfants à caractère social), soit dans un EPDEF (établissement public départemental de l'enfance et la famille), soit au domicile d'un assistant familial. Les mineurs sont confiés à l'ASE conformément aux dispositions des articles 375

et 375-3 du Code Civil : «lorsque les conditions de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises».

- **Foyers de jeunes travailleurs (FJT)**

Solution d'habitat social transitoire, destinée à des personnes de moins de 30 ans au démarrage de la vie professionnelle (apprentis, stagiaires, salariés) et leur apportant un accompagnement et des services tels que laverie, restauration, activités culturelles et sportives.

- **Foyers de travailleurs migrants (FTM)**

Solution d'habitat pour des travailleurs d'origine étrangère.

- **Halo du chômage**

Composé de personnes sans emploi qui, soit recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler, soit n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent mais souhaitent travailler, qu'elles soient disponibles ou non. Le halo regroupe donc les personnes inactives au sens du BIT (ni en emploi, ni au chômage), mais proches du marché du travail.

- **Indices concurrence détectés**

Enquêtes de concurrence proposées à la suite de constatations du pôle C.

- **Indices en enquête**

Enquêtes validées et à l'analyse de la DGCCRF.

- **Insertion par l'activité économique (IAE)**

Permet à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles de bénéficier d'un

contrat de travail. L'IAE peut comprendre des actions de formation.

- **Maison relais ou pension de famille**

Lieu de vie qui permet à des personnes en situation de précarité et d'isolement social, avec un degré d'autonomie suffisant, de retrouver un toit, se reconstruire, créer de nouveaux liens sociaux.

- **Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)**

Un dispositif prononcé par le juge dans l'objectif d'assurer une gestion adéquate des prestations familiales, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle peut être mise en œuvre lorsque des difficultés de gestion budgétaire ont des répercussions sur les conditions de vie des enfants (retards de paiement du loyer, absence de soins, difficultés d'accès à l'alimentation ou au matériel scolaire, etc.).

- **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)**

Nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

- **Placements directs à un établissement au titre de l'assistance éducative**

Mesure judiciaire qui confie un enfant à un établissement d'éducation ; celui-ci est chargé d'apporter aide et conseil à l'enfant et à sa famille afin de surmonter leurs difficultés sociales et éducatives. L'établissement chargé de cette mesure accompagne l'enfant dans tous les aspects de sa vie en lien avec les détenteurs de l'autorité parentale. Sont concernés les mineurs non émancipés dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions

d'éducation et/ou de développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromis (selon le texte de loi du 5 mars 2007), et pour lesquels le Juge des enfants a ouvert un dossier d'assistance éducative.

- **Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)**

Dispositif dont l'objectif est de conserver le plus d'emplois possible. Il doit proposer des mesures de reclassement et des actions pour créer de l'activité. Éventuellement, il peut prévoir des primes de départ volontaire.

- **Population active**

Regroupe les personnes en emploi et les personnes au chômage. La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la comptabilité nationale.

- **Population active au sens du BIT**

Comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT. La personne en emploi au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité,etc.) et de durée. Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ; avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

- **Population active au sens de la comptabilité nationale**

Toutes les personnes des deux sexes au-dessus d'un âge déterminé qui fournissent, durant une période de référence spécifiée, la main-d'œuvre nécessaire aux activités de production (telles que retenues dans la définition de la production du système de comptabilité nationale, SCN). Elle comprend toutes les personnes qui remplissent les conditions pour être considérées comme personnes pourvues d'un emploi (salariés ou non-salariés) ou comme chômeurs.

- **Population active au sens du recensement de la population**

Comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

- **Prestation de compensation du handicap (PCH)**

Aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne, y compris la vie sociale.

- **Prime d'activité**

Elle a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non-salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir

d'achat. Il faut avoir plus de 18 ans pour prétendre à cette aide sociale.

- **Rapport interdécile**

Les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10% les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus modestes.

- **Revenu de solidarité active (RSA)**

Il assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

- **Sorties de SIAE vers l'emploi durable**

Le salarié sortant de l'IAE bénéficie d'un CDI, un CDD ou une mission d'intérim de plus de 6 mois, obtient un stage ou une titularisation dans la fonction publique ou crée une entreprise.

- **Sorties de SIAE vers « un emploi de transition »**

Le salarié sortant de l'IAE bénéficie d'un CDD ou une mission d'intérim de moins de 6 mois ou d'un contrat aidé chez un employeur de droit commun.

- **Sorties positives de SIAE**

Le salarié sortant de l'IAE bénéficie d'une entrée en formation pré-qualifiante ou qualifiante ou une embauche dans une autre SIAE

- **Autres sorties de SIAE**

Le salarié sortant de l'IAE se retrouve au chômage, devient inactif ou ne donne pas de nouvelle.

- **Taux d'activité**

Rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

- **Taux de chômage**

Rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (en emploi ou au chômage).

- **Taux d'emploi**

Rapporte le nombre de personnes en emploi à la population totale.

- **Taux de vacance**

Part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Il peut être calculé à partir du recensement de la population.

- **Unédic**

Association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec France Travail.

Lexique

AGEFIPH : Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Allstat : Fichier statistique des allocataires des Caf

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ASP : Agence de services et de paiements

BIT : Bureau international du travail

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales

CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie

CNAMTS : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CRAE : Commission régionale d'autorisation d'exercice

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières – Correction des jours ouvrables

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

DEAES : Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social

DEAF : Diplôme d'État d'Assistant Familial

DEASS : Diplôme d'État d'Assistant de Service Social

DEEJE : Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants

DEIS : Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale

DETISF : Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DSN : Déclaration sociale nominative

DSS : Direction de la sécurité sociale

ÉSANE : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (INSEE)

Finess : Fichier national des établissements sanitaires et sociaux

FNA : Fichier national des allocataires de France Travail

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

IBODE : Infirmier en bloc opératoire diplômé d'Etat

ISD : Indicateurs sociaux départementaux

MSA : Mutualité sociale agricole

SDES : Service des données et études statistiques

SI APART : Système d'information sur l'activité partielle

STMT : Statistique trimestrielle du marché du travail

SIAE : Structure d'insertion pour l'activité économique

.....

Direction de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de La Réunion

Directeur de publication

Arnaud POULY, directeur

Coordination

MAPS – Service Etudes Statistiques et Evaluation (SESE)

Selecture

MAPS et service communication

Mise en page et impression

Design system

Décembre 2025



Direction
de l'Économie,
de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités
de La Réunion

Nous contacter

Par mail :

974.direction@deets.gouv.fr

Par téléphone :

0262 94 07 07

Par courrier :

112, rue de la République
CS 21076 - 97400 Saint-Denis

Retrouver la DEETS sur :
www.reunion.deets.gouv.fr

